

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 9 février 1923

Sommaire :

Quelques réflexions sur le nationalisme	Mgr Lutoslawski
La crise de l'art religieux moderne	Maurice Denis
Notes sur l'Allemagne actuelle	Baron H. de Gruben
La productivité du capital	R. P. Fallon, S. J.
Les impôts	Comte Louis de Lichtervelde
Le baptême	Abbé Jacques Leclercq

Les idées et les faits : Chronique des idées : Une gloire belge, J. Schyrgens ; Une réplique à Léon Daudet, Chanoine Halfants ; A propos de notre traduction de l'Encyclique, Louis Picard. — Yougo-Slavie, Omer Englebert.

La Semaine

☞ La Nation Belge s'en est prise à ce que nous disions ici, la semaine dernière, de la situation politique de l'Europe.

Que dira l'organe d'union nationale, de la lettre de Saint-Père au Cardinal Vicaire ?

« ... Nous ne pouvons, sans une profonde angoisse, voir réapparaître le spectre effroyable de la guerre, avec tout son cortège de dévastations et de souffrances... Mais les moyens humains nous manquent pour empêcher cette avalanche de maux. Et Nous ne pouvons que répéter cette prière suppliante : « Seigneur, ne sachant plus ce qu'il faut faire, notre seul recours est de lever les yeux vers Vous ! » (II Par. 20.)

☞ Le sort de l'Allemagne, qu'eût dû fixer le Traité de Paix, se rejoue dans la Ruhr.

La Ruhr abattra l'Allemagne plus efficacement que l'armistice du 11 novembre. Wilson et Lloyd George (et la Haute-Finance internationale) ne seront plus là pour imposer le respect de l'Unité allemande. Et si le Ciel daigne inspirer les hommes d'Etat (que

la Nation Belge nous pardonne...), l'isolement d'une Prusse protestante et « revancharde » est possible encore... Ce serait la vraie Victoire.

☞ La Chambre a commencé le débat sur le statut de l'armée. Facteur essentiel d'une Belgique indépendante, force destinée à défendre demain — comme elle le fit hier — notre honneur et notre vie, l'armée demande que la Nation fasse, avec élan patriotique, les sacrifices nécessaires.

Evidemment, il faut tendre au minimum de charges compatibles avec l'intérêt de la Patrie, mais l'amour d'une Belgique libre doit présider aux discussions parlementaires.

Il faut, pour des raisons morales et économiques, réduire au minimum le temps de service ; il faut faire à la langue flamande la place à laquelle elle a droit et calmer les esprits ; il faut, en ce temps de crise financière, éviter le gaspillage des deniers publics ; mais avant tout il faut que vive la Belgique et que l'armée soit une et forte.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



**LAMPE
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE
EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5-

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68

rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119

BRUGES, rue Nicolas Despars, 11

CHARLEROI, Quai de Brabant, 16

COURTRAI, rue de Tournai, 30

MONS, rue de la Station, 16

OSTENDE, Square Marie-José, 1

ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18

FOSSÉS — GHISTELLES — PONT

A CELLES — SPRIMONT — THOU-

ROUT — FRAMERIES — LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —
Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.*

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : B. 9945.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

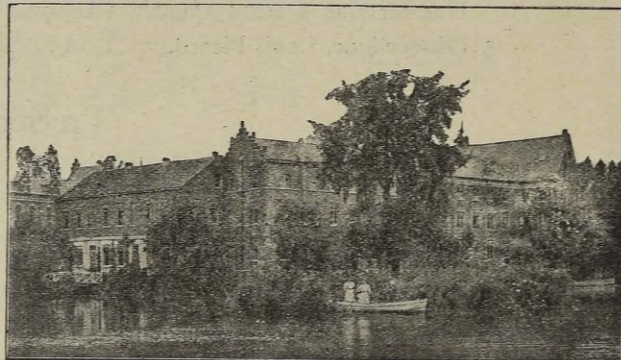
Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

Numéros spécimens sur demande

Institut S^{TE}-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR

situé dans un coin du pays brabançon

à **HOEGAERDE** (près Tirlemont)

au sein d'un vallon choyé par la nature

entouré d'un parc de 7 hectares

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

Prix de la Pension : 1500 francs

Quelques réflexions sur le nationalisme

Le nationalisme est un phénomène qui semble aujourd'hui agiter presque tous les pays et troubler beaucoup de consciences. Je réserve pour une autre fois l'examen systématique de son côté moral, mais, ayant assisté à Bruxelles le jour de mon arrivée à la manifestation populaire pour « Gand-Français », et ayant entendu dire que dans trois semaines il y aurait une autre manifestation tout aussi populaire pour Gand-flamand, je me permets d'émettre à ce propos quelques réflexions d'ordre plutôt psychologique et pratique.

Je crois qu'au fond de chaque nationalisme il y a un mouvement spontané du domaine de l'irritable, une passion. Or il en est de cette passion comme de toutes les autres : elle sommeille au fond des âmes pour s'animer et se développer soit par une impression de l'extérieur, soit par une poussée voulue, venant de la raison. Tant qu'elle reste sous la domination de la volonté raisonnable, elle est utile, elle peut être dirigée vers une fin louable, elle est un instrument légitime de l'action humaine, aussi bien en politique que dans beaucoup d'autres domaines. On peut ainsi faire de la passion nationaliste une force féconde pour des travaux de science ou d'art, pour des œuvres sociales de tout genre, en faire une source de dévouement et de sacrifice héroïque.

Mais, si au lieu de l'employer selon les règles de la morale, comme instrument de la raison, on en fait une force autonome, en affirmant son prétendu droit de dominer l'action humaine, on court le même risque de s'égarer que l'on court avec toute autre passion. Voyez où la passion mène sa victime. Colère ou amour désordonné ; si cette passion échappe à la maîtrise de la raison, loin de servir les intentions d'une âme noble, elle devient un maître capricieux et impitoyable, et rare est celui qui, livré à ses emportements, ne doit pas constater bien vite que les voies dans lesquelles il s'est engagé, ne sont pas celles qu'il aurait raisonnablement voulues.

La passion nationaliste a en plus un trait caractéristique singulier, c'est qu'elle est possédée en commun par une multitude. A l'irraisonnable de l'individu emporté par la passion se joint ici l'influence de la foule affolée, qui multiplie la force, la portée et l'incalculable effet de la passion nationaliste bien au delà du but raisonnable conçu par ceux qui la déclenchèrent.

La passion nationaliste devient de ce chef un des plus puissants instruments d'action politique. On ne saurait nier son influence bienfaisante pour éveiller des énergies endormies, pour faire braver des difficultés, des dangers, des menaces ou des souffrances, qui barrent le chemin à un but politique utile à la nation. Mais, si la passion l'emporte, si, au lieu d'être l'instrument d'une politique sage et prudente, et avant tout juste et chrétienne, elle devient le seul maître, aucune politique raisonnable n'est plus possible.

Au lieu de guider la passion, de l'ennoblir, de l'appliquer d'une manière réfléchie au service du bien commun, certains politiciens, voulant forcer la main à leurs adversaires

politiques, ne craignent pas de déchaîner contre eux la passion nationaliste. Rien de plus facile, de part et d'autre.

Le choc peut devenir rapidement épouvantable. Les malheureux incendiaires devront constater que la flamme n'a pas seulement échauffé les cœurs trop hésitants et trop engourdis, mais qu'elle a consumé tous les freins et même... le gouvernail, qu'ils croyaient tenir en main. En bonne et saine politique jamais la passion nationaliste ne devrait servir d'argument : la lutte devrait être résolue d'abord dans le domaine de la raison et la passion ne devrait être appliquée qu'à l'exécution du plan établi par la majorité responsable.

Une lutte politique où des passions nationalistes sont engagées des deux côtés ne laisse jamais prévoir une issue raisonnable : quel que soit le parti qui l'emporte, le résultat sera toujours malheureux. Les limites que les chefs victorieux voudraient imposer à leur victoire seront certainement dépassées, et nul ne peut prévoir ni la direction, ni l'étendue de l'avalanche des événements fatalement entraînés les uns après les autres par la passion dominante. Une analyse psychologique et morale des relations entre passion et raison, surtout dans la vie des foules, nous prouverait à toute évidence qu'une politique engagée de la sorte est inévitablement fautive et malheureuse.

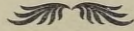
La grande difficulté ne consiste pas à faire reconnaître ces vérités, mais à obtenir des chefs politiques leur application généreuse non seulement dans la critique de leurs adversaires, mais surtout dans leur propre conduite.

Inutile de dire, que dans un conflit de deux nationalismes, l'aveuglement du parti-pris empêche les deux camps de reconnaître leurs fautes. Il me semble certain, que jamais une lutte pareille ne peut être bien jugée sans reconnaître que la passion d'un côté comme de l'autre est tout aussi dangereuse, et que pour les directions politiques son influence *ab ante*, avant les mesures décidées, doit être à tout prix écartée par les deux adversaires : soyons sûrs qu'ils sont toujours tous les deux coupables. Sans doute, la faute peut être de gravité différente et de portée plus ou moins condamnable, mais le *mea culpa* est une condition *sine qua non* pour les deux nationalismes, si sincèrement on veut aboutir AU BIEN COMMUN.

Il resterait peut-être encore une observation à faire : un pays, qui est menacé d'un nationalisme irréflecti, faisant fi de toute considération d'opportunité, est fort exposé à ce que cette passion devienne un atout entre les mains de la politique étrangère de son pire ennemi. Nous avons, en Pologne, beaucoup souffert de cette sorte d'influence de la politique allemande, juive ou maçonnique, qui poussait la masse populaire à des actions dictées par la passion nationaliste, justement irritée, mais calculées d'avance pour détourner les forces nationales d'une politique de longue haleine, qui exigeait, elle, la retenue des sentiments. Au nom de cette longue et douloureuse expérience, je crois pouvoir affirmer, que mieux vaut une politique mauvaise par une faute de

raisonnement, qu'une politique bonne par la sincérité d'une passion, qui n'est pas dirigée par la raison : demain la faute de la première s'est reconnue et la politique changera, tandis que l'autre creuse dans la psychologie des masses une habitude d'actions irréflechies et irresponsables, et la passion s'expose à devenir l'instrument d'une mauvaise volonté en des mains malhonnêtes, sans que l'effort des patriotes avisés pour faire comprendre les exigences du bien commun puisse retenir la foule dans sa folie.

Mgr CASIMIR LUTOSLAWSKI,
Député à la Diète de Pologne.



La crise de l'art religieux moderne (1)

L'année 1922 aura été marquée par la grande offensive, en Belgique et en France, contre l'art religieux moderne.

J'exposais au Salon de 1890 un timide enfant de chœur, trente-deux ans après, un grave historien, qui semble ignorer que j'ai travaillé pendant tout ce temps-là, découvrir que je ne savais ni dessiner ni peindre, et que j'étais incapable de traiter un sujet religieux ; enfin un religieux du Midi s'avaisait que mes peintures étaient sacrilèges et qu'il fallait en demander la condamnation à Rome.

C'est à la sévérité de ces deux messieurs que je dois l'honneur de parler devant vous, ce soir, et c'est à eux que je suis redevable de l'accueil bienveillant que vous voulez bien me faire. Je remercie la Société des Études Religieuses, je remercie M. l'abbé Crooy.

* * *

Et je m'excuse, en commençant, une fois pour toutes, de vous parler de moi. Le « moi » est haïssable. Mais ce n'est bien commode de me mettre en scène pour exposer devant vous, d'une façon un peu concrète, des vues théoriques sur la question de l'Art religieux.

* * *

Vous avez eu, vous aussi, vos polémiques. Elles ont été retentissantes et passionnées. Toutes les luttes d'idées dans votre généreux pays, ont toujours un caractère de conviction ardente et sérieuse. Vous avez eu, coup sur coup, à Bruxelles et à Anvers, deux grandes expositions où se sont affrontées les diverses écoles. Vous avez de grands artistes comme Georges Minne, Léon Frédéric, Mortald, Auguste Donnay — qui vient de mourir — Alfred Delaunois, Albert Seivaes, Van de Woestijne... M. l'abbé Crooy mène une campagne admirable pour l'éducation des artistes et pour le renouveau de l'art. Tout cela est extrêmement vivant et sympathique.

En venant défendre devant un public bruxellois la cause de l'art moderne, je ne puis pas ne pas me souvenir que je suis venu ici dans ma jeunesse pour les expositions des Vingt et de la Libre Esthétique, où se voyaient les œuvres d'art les plus audacieuses de cette époque ; pour entendre un concert de Vincent d'Indy, un opéra de Chausson ; ou quelqu'une des nombreuses auditions de cette glorieuse phalange des élèves de Franck, votre Franck, qui représentait alors dans l'ordre musical les tendances les plus originales et les plus neuves. Pour nous autres, jeunes Français, la Belgique était alors une terre privilégiée, la terre promise de l'Art nouveau, où poussaient librement les formes les plus originales des arts plastiques, comme aussi de la musique et de la littérature.

Je suis heureux de me retrouver, après plus d'un quart de siècle, dans ce même milieu sympathique et d'y faire connaissance avec les nouvelles générations qui se tiennent comme leurs aînées à l'avant-garde du mouvement artistique. Vous aimez, comme nous, j'en suis sûr, profondément le passé ; mais vous ne méprisez pas le présent, et vous avez foi dans l'avenir.

C'est dans cet esprit-là que je viens vous parler ce soir.

(1) Conférence donnée à Bruxelles, sous les auspices de la Société d'études religieuses.

L'occasion de ces attaques, de ces polémiques, auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, était double en ce qui me concerne. J'avais publié cette année deux livres : l'un, *Nouvelles Théories*, auquel je ferai de fréquents emprunts, est un résumé de mes idées sur l'art. L'autre était l'*Histoire Religieuse* de mon admirable ami Georges Goyau, que j'avais illustrée de quinze aquarelles. Ces quinze aquarelles ont été fort critiquées et ce n'est pas à moi de les défendre. Il était parfaitement légitime de les trouver mauvaises ; il était peut-être moins d'en faire état contre mon œuvre entière ; et il était certainement injuste d'en tirer des conclusions contre tout l'art religieux moderne.

Lorsque M. Maurice Brillant, répondant dans les *Lettres* à l'article de M. Guiraud, lui demandait : « Fra Angelico est mort... Toutes les églises ne peuvent pas disposer d'un Raphaël ; dites-nous : à qui s'adresser ? », savez-vous ce que répondait M. Guiraud ? « A défaut des Annonciations de Maurice Denis, nous avons celle du portail de Reims ou celles que peignirent les Primitifs et les grands artistes du Quattrocento, et là-dessus il citait Rembrandt, Ghirlandaio et Philippe de Champagne ».

Or, nous pensons, nous, que l'art chrétien n'est pas nécessairement l'art du passé. On fait peser sur nous une comparaison écrasante. Pourquoi ? Évidemment pour nous décourager. Veut-on donc nous condamner à ne faire que de la copie d'anciens ? La conclusion serait qu'étant incapables de rien créer, que l'art religieux étant mort, nous n'avons plus qu'à reproduire et à pasticher les chefs-d'œuvre du Moyen Age. Et c'est cela que nous ne voulons pas.

Nous ne voulons pas accepter cette solution décourageante, ce doute engendré par l'esprit critique, ce suicide d'une génération qui se déclarerait impuissante à continuer l'œuvre de ses devanciers.

La question n'est pas de savoir si nous ferons aussi bien que les époques précédentes, mais si nous avons, nous, quelque chose à dire.

Nos ouvrages seront sans doute moins parfaits que ceux des anciens : ils seront du moins l'expression vivante et sincère de nous-mêmes. Pourquoi y aurait-il une apologétique moderne, une philosophie scolastique moderne, une littérature religieuse moderne, une pensée religieuse moderne, si l'art seul devait se cantonner dans le passé ? L'art, dit Jacques Maritain, est saisonnier comme la nature. Il y a pour l'art une nécessité foncière de nouveauté. Qu'on le veuille ou non, il est impossible à des modernes de pratiquer un autre art que le moderne, ou bien c'est une contrainte qui les diminue. Quoi ! parce qu'il est chrétien, faudra-t-il que l'artiste se force à répéter ce qui a été fait avant lui ? Le catholicisme n'est pas lié à des formes d'art qui sont mortes. On n'est pas obligé en conscience de faire de l'archéologie. Le dogme catholique est universel dans le temps comme dans l'espace, chaque époque, chaque génération lui doit porter sa gerbe : « Venient cum exultatione portantes manipulos suos ». D'ailleurs, si de telles idées avaient été soutenues dès l'origine, nous en serions encore à l'art des catacombes.

* * *

Cette thèse est tellement absurde que personne n'ose la soutenir ouvertement.

On se retranche derrière la tradition. On ne dit pas : archéologie ; on dit liturgie, mais, à la vérité, le rêve de certains esprits serait de voir fixer une fois pour toutes dans les formes qui leur sont chères, la plastique de l'Église, comme la liturgie elle-même.

J'avoue que ce rêve ne manque pas de grandeur. C'est celui des chrétiens orientaux, dont le hiératisme immuable s'est perpétué à travers les âges, symbolisant la perpétuité et l'immuabilité du Dogme. Mais la gloire de l'Occident et de l'Église Romaine, c'est d'avoir échappé à cette ankylose et d'avoir, tout le long des siècles, suscité une suite ininterrompue de chefs-d'œuvre. L'autre Église est paralysée. C'est à la nôtre qu'il a été dit : Lève-toi et marche ! Il n'est guère d'initiatives qu'elle n'ait favorisées dans l'ordre social, dans l'ordre politique, dans les sciences, la littérature, les arts. Surtout les arts ! Le Byzantin, le Roman, le Gothique, le Renaissant, le Baroque se sont successivement abrités et développés sous son influence et sous sa protection. Cette immense variété de l'art catholique passe en magnificence les plus hautes conceptions hiératiques de l'Orient et elle manifeste incomparablement mieux la splendeur du dogme.

* * *

Il est vrai, me dira-t-on : mais aux époques anciennes dont vous parlez, l'évolution de l'art se faisait par étapes insensibles. L'artiste restait en communion avec le public. Tandis que maintenant on a peine à la suivre. Les écoles, les théories se succèdent et se contredisent avec une telle rapidité qu'il faut incessamment refaire son éducation esthétique, rééduquer son esprit et ses yeux.

Ce ne sont pas de bonnes conditions pour entreprendre d'orner le temple de Dieu, car il y faut de la sérénité et de la stabilité ; ni pour édifier la collectivité des fidèles qui ne saurait être au courant des nouvelles modes d'art et qui ne comprendra pas.

Je conviens que la recherche de la nouveauté pour le plaisir, ou pour le scandale, est une erreur dans tous les arts, mais surtout dans l'art religieux. Sur ce point je suis tout à fait d'accord avec les adversaires de l'art moderne. S'ils croient que nous faisons de l'art nouveau, uniquement pour nous amuser de leur étonnement, je les excuse de nous maltraiter. Je pense qu'ils se trompent, mais, en droit, ils auraient raison de protester contre quiconque ferait, sous prétexte d'art religieux, exhibition d'originalité dans l'église et s'y donnerait en spectacle. Celui-là n'aurait compris ni la grandeur du rôle de l'artiste ni le devoir du chrétien. Il aurait oublié que les fidèles auxquels son art s'adresse sont ses frères, et que ce public, même s'il n'est pas chrétien, a été créé et racheté comme nous. Nous lui devons la charité, d'abord. Si ses erreurs sont détestables, si ses routines sont naïves, la mission de l'artiste est de les redresser avec douceur, et non pas de faire parade de la supériorité qu'il s'attribue.

Parce que le public religieux est attaché exagérément à ses habitudes, à son banc, à ses fleurs en papier, faut-il encourager les excès de son esprit conservateur ? Il ne s'agit pas de le heurter inconsidérément. Mais il faut remonter le courant de médiocrité, dans lequel il est plongé, il faut sortir d'une période de décadence, qui n'a que trop duré, enfin accomplir le vœu du saint Pape Pie X, qui voulait qu'on priât sur de la Beauté.

* * *

Je reconnais aussi que le défaut de l'art de notre époque c'est le subjectivisme. Nous l'a-t-on assez reproché, ce fameux subjectivisme, que j'ai été un des premiers à dénoncer ! Car c'est surtout depuis l'apparition de mon livre *Théories*, qu'on nous accuse en bloc, impressionnistes, symbolistes, cubistes de sortir de Kant et de relever de la culture allemande. Je ne pensais pas, en disant sincèrement et librement ma pensée sur les erreurs initiales de l'art moderne, que je fournirais des armes contre moi ! Je n'en suis pas moins à l'aise pour regretter que l'artiste d'aujourd'hui n'ait pas à sa disposition un langage aussi général que celui des diverses écoles du Moyen Âge. Le nôtre, beaucoup moins collectif, beaucoup plus marqué de caractères individuels, ne saurait être compris aussi facilement. Il ne sort pas de la foule, il lui est imposé par les artistes, par les intellectuels dont la formation est spéciale. On touche ici du doigt le défaut d'une société dont les diverses classes ne se comprennent pas entre elles ; c'est sans doute pour cela qu'elles se haïssent. Autrefois, les écoles et les styles évoluaient en communion avec le public, et vivaient sur des interprétations traditionnelles et conventionnelles de la nature qui étaient claires pour tout le monde. Il y a aujourd'hui rupture de l'artiste avec la collectivité. L'artiste invente son langage et le public ne peut pas le suivre.

Je sais tout cela, je l'ai dit et répété et je le déplore. Cela, ce n'est pas la crise de l'art religieux, c'est la crise de l'art moderne tout entier. Mais il ne faut pas élargir à plaisir le fossé entre le public et l'artiste. Surtout il faut s'entendre sur ce retour à l'objectivité que j'ai proposé dans *Nouvelles Théories*, mais qui, dans l'esprit de nos adversaires, veut dire retour au réalisme pieux de Tissot et de Burdand. Quand on nous dit : Ne séparez pas le beau du vrai, cela veut dire : Ne cherchez pas d'autre moyen d'expression que le dessin photographique et la peinture en trompe-l'œil. Ce qu'on reproche à Desvallières ou à Servaes, ce sont les libertés qu'ils prennent avec la réalité naturelle. Je vous demande pardon de vous parler encore de moi. Mais les attaques dirigées contre mon *Histoire religieuse*, se formulent à peu près ainsi : vous avez commis telle ou telle faute contre la vérité historique, contre l'anatomie, contre la perspective. Et là-dessus, chose curieuse, on nous cite avec admiration Giotto. Il faudrait pourtant s'expliquer. Si la perfection de l'art consiste dans le rendu exact de la vérité objective, comme vous paraissez le penser, je demande : Pourquoi Giotto ? Giotto qui, manifestement, n'y est pas arrivé ! Si, au contraire, le charme de Giotto vient de la composition, de l'intelligence décorative, du style, de l'expression poétique, et si ce charme est obtenu au moins en grande partie par les licences qu'il prend — volontairement ou non — avec l'objectivité, pourquoi ne pas nous juger du même point de vue ? Le critique le moins compétent, le plus livresque, s'érige en professeur de dessin, pour nous reprocher de ne pas savoir dessiner.

Qu'est-ce donc que le dessin ? Le dessin est un mode d'expression : il est plus ou moins éloquent, plus ou moins émouvant, il a du style ou il n'en a pas, il est beau ou laid ; mais je me moque bien qu'il soit

exact ou inexact. Le dessin de Giotto, le dessin de Fra Angelico, du point de vue de l'exactitude, serait inférieur à la photographie. C'est ce que je n'ai jamais voulu admettre. Et c'est ce qui me permet de goûter également le dessin de Raphaël et le dessin de Rembrandt, le crayon gras de Rubens et le crayon sec de M. Ingres, les sanguines de Watteau et les fusains de Degas ! Je ne les juge pas selon qu'ils sont corrects ou incorrects, mais selon le plaisir qu'ils me font et l'émotion qu'ils me donnent, non du point de vue de l'imitation mais du point de vue esthétique. Maintenant, qu'on ne me fasse pas dire plus que je ne dis : il y a le métier du dessin, il y a le respect de la logique des formes, il y a un minimum d'objectivité, au delà duquel l'art est inintelligible, et je conviens que les artistes modernes ont souvent pratiqué la déformation avec une liberté excessive ; je le dis en passant, mon idéal n'est pas l'ignorance ni l'extravagance.

* * *

On nous dit d'un paysage de Lepère, qu'il est tellement stylisé qu'il ressemble à la réalité comme les feuillages de certains chapiteaux romans ressemblent à de vraies feuilles. Cette phrase, dans l'esprit de son auteur, est la plus sévère critique qu'on puisse adresser à un peintre. C'est pour moi le plus bel éloge, et je touche ici le point où il est impossible de nous entendre.

J'essaierai à ce propos de vous dire très rapidement ce que c'est que l'Art Moderne. Car enfin qu'est-ce qu'il y a de commun dans les diverses tentatives de l'art moderne ? Eh bien, c'est qu'elles cherchent le style, comme les sculpteurs des chapiteaux romans. Elles préfèrent le style, c'est-à-dire l'interprétation de la nature à la copie de la nature.

A l'origine, l'art était un système de signes poétiques, un système de symboles, un langage dont les hiéroglyphes empruntés à la nature étaient aisément compréhensibles d'une société qui avait la même culture et le même idéal.

Puis peu à peu les artistes ont intégré dans ce système poétique toute la nature et la représentation de toute la nature. Et puis, la nature a tout envahi, le moyen est devenu le but, l'imitation s'est substituée au langage : on a fini par ne plus chercher que la ressemblance, au lieu de chercher l'expression esthétique, et on a abouti au naturalisme dans toute sa platitude.

Il a fallu la révolution artistique qui dure depuis l'impressionnisme pour retrouver avec l'idée du tableau le principe du langage significatif.

Je ne voudrais pas vous ennuyer, mais j'insiste sur ce point : la logique de l'art nouveau est aux antipodes de la logique du naturalisme.

Peut-être est-ce le progrès des moyens mécaniques de représentation de la nature, la photographie, le cinéma, qui nous a orientés, en réaction, vers la recherche du style. Je ne sais. Mais ce qui est sûr, c'est que tout en suivant, à certains égards, plus strictement que nous les données du réel, les grands maîtres idéalistes d'autrefois, et les maîtres modernes se préoccupent avant tout de nous donner l'image de leur pensée, leur vision intérieure pour ainsi dire, du monde naturel. C'est le cas de Rembrandt et de Léonard de Vinci qui ne passent pas pour des déformateurs.

Et nous, quand nous peignons un Christ souffrant, une Vierge glorieuse, nous en fixons d'abord l'image idéale, et ce n'est qu'après coup que nous nous efforçons de ramener cette image à une certaine approximation de la réalité. Mais il reste des déformations. Nous les croyons nécessaires. En tout cas, ce ne sont pas les mêmes que celles qui ont été en usage chez les Grecs, les Primitifs, les artistes de la Renaissance — car il n'y a pas d'art sans déformation — ce ne sont pas les mêmes et le public n'y est pas toujours habitué.

Mais il s'habitue. L'artiste dispose d'un véritable pouvoir de suggestion, et le public ne demande « qu'à réaliser l'idée qu'on lui suggère, qu'à sympathiser avec les sentiments exprimés ». Il ne demande qu'à s'abandonner à son émotion. Et par exemple, ne croyez-vous pas que tout homme est naturellement sensible à l'expression par la couleur ? Il y a des couleurs qui portent à la joie, d'autres à la tristesse. Il y a des tonalités qui incitent au recueillement. Il y a des combinaisons de couleurs qui disent la douceur de Marie, et d'autres la tragique souffrance de l'Homme des douleurs. La lumière d'une claire cathédrale gothique fait naître d'autres pensées qu'une sombre église romane. Comme l'a dit Viollet-le-Duc, l'esprit établit, par suite d'une faculté intime dont nous ne connaissons pas le mécanisme, certains rapports entre des apparences des sons et des idées — qui, tout étranges qu'ils soient, n'en sont pas moins réels, puisque nous voyons ces rapports admis chez tous les individus qui composent une foule dans le même lieu et un même moment.

Il ne s'agit pas pour l'artiste de faire cela exprès, froidement exprès,

ni de calculer exactement ses moyens de suggestion. Mais c'est un fait capital pour l'art moderne d'avoir retrouvé ce pouvoir de suggestion, ce pouvoir d'ébranlement affectif, cette faculté d'émouvoir. Quelle ressource, pour l'art religieux ! Et nous n'en userions pas ! Oui ! quelles que soient les objections auxquelles je m'arrêtais tout à l'heure, il faut avouer que si l'art en général redevient un langage, l'art chrétien, tout naturellement, redevient un enseignement et une prédication.

* * *

Aussi loin que je me rappelle, je me vois en admiration devant Fra Angelico. Presque au même moment, je découvre les Impressionnistes, Monet, Renoir, Degas. L'exemple de Puvis de Chavannes me fait comprendre que les conquêtes de la palette et de l'intelligence modernes peuvent s'accorder, s'amalgamer avec le sentiment du surnaturel tel qu'on l'avait aux meilleures époques de l'Art chrétien. Les mêmes recherches de dessin expressif, de composition géométrique, d'atmosphère sereine et lumineuse, la même spontanéité dans la création et dans l'observation, m'incitent à chercher un style où se retrouvent à la fois les libertés de l'Impressionnisme et la pureté des Primitifs. Ce renouvellement de l'art religieux, qui périlait et s'ankylosait dans des formules stéréotypées et des pastiches d'ancien, est en train de se faire. Il est abondant et varié. Il se fait sous l'influence de la sensibilité plus encore que de la pensée moderne. Il est un produit de la société où nous vivons au même titre que l'art religieux du XVIII^e siècle est un produit du XIII^e, ou l'art religieux du XVII^e un produit de la société du XVIII^e siècle. Quand on nous reproche, — c'est le dernier reproche que je veuille relever ce soir, et le plus grave — de ne pas être religieux dans notre art, en vérité, que vent-on dire ?

* * *

Il n'y a pas une formule spéciale d'art chrétien : cela ressort de toute l'histoire de l'art, et de tout ce que nous avons dit ce soir. Je crois vous avoir prouvé que le pouvoir de suggestion, cher aux nouvelles écoles, disons, si vous voulez, à l'Art Moderne, est favorable à l'expression religieuse. De cela je suis profondément convaincu, et je souhaite vous avoir fait partager cette conviction.

Mais la thèse est qu'il n'y a pas une formule spéciale d'art chrétien. Michel-Ange disait que la bonne peinture est noble et dévote par elle-même ; il ne suffit pas d'imiter en partie l'image vénérable de Notre-Seigneur, d'être un maître plein de science et de pénétration, j'estime, pour ma part, qu'il est nécessaire de mener une vie très chrétienne ou même sainte, s'il se pouvait, afin que le Saint-Esprit l'inspire.

En somme, une œuvre d'art est religieuse quand le sujet en est religieux. Or il y a deux sortes de sujets religieux : le sujet extrême et le sujet intérieur.

Le sujet religieux extérieur, c'est la donnée dogmatique : je n'en parle pas, quoiqu'il y ait beaucoup à dire là-dessus.

Il y aurait à dire que ce sujet nous est souvent mal donné. On le donnait mieux au Moyen Age, à la Renaissance, au XVII^e siècle. Les vastes programmes encyclopédiques, théologiques, mystiques réalisés aux porches de nos cathédrales, ou ceux que fournissaient les Jésuites après le Concile de Trente, sont plus favorables à la peinture que ce que j'appellerai les modes de dévotion actuelle. Celles-ci favorisent plutôt la fabrication en séries de statues et d'images. Il s'agit moins de faire comprendre et aimer l'admirable signification de la dévotion au Sacré-Cœur, que de posséder une image quelconque qui soit le centre de cette dévotion. Mais, si une telle image ne pousse pas au prosternement et à l'amour de Dieu, un simple signe, un cœur enflammé peut suffire. Si le Chemin de Croix n'offre rien à la méditation des souffrances de Jésus Christ pour la rédemption des hommes, qu'on se contente de simples croix de bois. Mais, je n'insiste pas. En général, je crois qu'il vaudrait mieux revenir à l'Évangile et s'inspirer de la Liturgie.

Les sujets tirés de l'Évangile abondent dans l'art ancien : ils ne sont plus demandés. Ils comportent plus d'expression religieuse qu'aucun autre sujet. Ils sont humains et divins, ils sont pittoresques, ils sont pathétiques, ils sont inépuisables. Ils comportent des possibilités indéfinies de renouvellement.

Il y a donc le sujet extérieur, dont l'importance est capitale.

Et puis il y a le sujet intérieur. C'est celui-là que Michel-Ange avait en vue dans cette belle phrase que j'ai citée d'après Francisco de Olanda. C'est ce que voulait dire Fra Angelico lorsqu'il disait : « Pour peindre les choses du Christ, il faut vivre avec le Christ ». Écoutez maintenant Jacques Maitain, dans son livre *Art scolastique* : « Si vous voulez faire une œuvre chrétienne, soyez chrétien et cherchez à faire une œuvre belle, où vous mettiez votre cœur » ; et il ajoute :

« Ne cherchez pas à faire chrétien ». Et il cite cette belle formule scolastique : *Operatio sequitur esse*. L'action est à la mesure de l'être. Maritain dit encore : « L'œuvre sera chrétienne dans la mesure où l'amour sera vivant ».

C'est pourquoi, dans l'École d'Art Sacré, que nous avons fondée à Paris, Desvallières et moi, nous avons tenu à former un milieu chrétien, à instituer un cours de Dogme et un cours de Liturgie. C'est pourquoi, dans les groupements belges comme le *Cep*, M. l'Abbé Crooy multiplie les cours et les conférences, qui ont pour but la formation spirituelle de l'artiste. Il n'est pas douteux, en effet, que l'artiste chrétien doit, par état, vivre le dogme et l'approfondir jusqu'au point où son unité, ses harmonies intimes, sa convenance et sa nécessité apparaissent. Il n'est pas douteux que l'œuvre d'art chrétien doit sortir de la contemplation, et de cette vie intérieure de l'artiste que j'appelle son sujet intime, son véritable sujet.

Mais, observe Maritain, nous ne disons pas que, pour faire œuvre chrétienne, l'artiste doit être un saint canonisable. Pas plus que tous les actes de l'homme, tous les actes de l'artiste n'ont une égale valeur surnaturelle ; par conséquent, tous les tableaux qu'il fait. Il ne faut pas être exigeant. Il ne faut pas nous demander de mettre plus de sainteté dans nos œuvres que dans notre vie. Car c'est là que l'hypocrisie commence.

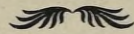
* * *

Eh bien, je vous le demande, si tel est le rôle de l'artiste chrétien, n'a-t-il pas droit à quelque indulgence de la part des chrétiens ? Et ceux à qui sa peinture ne plaît pas, ont-ils raison de crier au sacrilège, au blasphème, et de réclamer des condamnations ?

Quoi, écrivait un correspondant romain de l'*Echo de Paris*, vous avez la chance d'assister à une tentative de rénovation de l'art chrétien, par des artistes croyants et pratiquants, et vous vous plaignez et voulez les décourager, les punir ?

Nous ne devons pas nous lasser de montrer l'extravagance de ces attaques. Un écrivain, un religieux a cru faire une œuvre pie et un mot d'esprit en appelant Desvallières « le Michel-Ange des Macchabées », parce que ce grand artiste se plaît en effet à nous montrer le cadavre sanctifié par la souffrance, et par le sacrifice, mêlant ainsi au souvenir de la guerre l'idée de la Rédemption. Je pense que l'auteur de cette plaisanterie ignorait que Desvallières a perdu un fils à la guerre, que lui-même a commandé au front, dans un secteur des Vosges et qu'il a fait vœu, au sortir de cet enfer, de consacrer exclusivement son talent à la gloire de Dieu !

Voyons donc plutôt les qualités que les défauts, et ne condamnons personne. « Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon père ». De même qu'il y a de la place pour beaucoup de décorations dans les nouvelles églises. Qu'on nous laisse, dans les limites du dogme, exercer notre art librement, puisque aussi bien dans les choses douteuses nous avons la liberté. Qu'on ne nous accable pas de polémiques stérilisantes ! Qu'on nous fasse un peu confiance et qu'on nous laisse travailler !



Notes sur l'Allemagne actuelle

II. Politique religieuse

Les notions, qui formaient chez nous le partage de la plupart des esprits intéressés par la situation de l'Église dans le droit public allemand, se bornaient à quelques données plus générales ou plus suggestives, mais dépourvues de fondement juridique. Nous n'ignorions pas la déférence officielle envers le clergé, le rang qu'il occupait dans la hiérarchie honorifique de l'empire, sa fidélité à toute épreuve aux institutions établies. Nous savions que les soldats étaient conduits par rang de quatre aux offices divins de leur confession. Nous admirions que l'enseignement religieux fut obligatoire dans les écoles. Mais toutes ces manifestations très éloignées de notre mentalité tolérante — mentalité libérale de 1789 ou de 1830 —

et fermée, relevaient à nos yeux d'une tradition vénérable d'absolutisme. L'Église était considérée dans cette doctrine comme un service public, d'ordre public, chargée de contribuer au respect des lois, quitte à se voir réserver tous les honneurs et les profits dus à un rang aussi éminent, à une aussi précieuse collaboration. Vestige du passé, nous la considérons comme incompatible avec notre esprit et par conséquent de peu d'intérêt pour notre pratique sociale. Nous étions foncièrement ignorants et de cette mentalité d'un autre siècle et de la figure qu'elle avait prise dans une législation plus que toute autre indiscret et réglée.

Sans qu'il soit besoin de dresser les « Pandectes » de cette réglementation — qui est désormais recouverte de la poussière de l'histoire —, il peut être intéressant d'en noter certains traits, ne fût-ce que pour mesurer le chemin parcouru par l'esprit de la législation en vigueur aujourd'hui. En Bavière, monarchie catholique, les rapports de l'Église et de l'État sont réglés par le Concordat du 5 juin 1817. Les droits du souverain y sont très étendus et portent notamment sur la nomination des membres du clergé, tant aux évêchés qu'aux paroisses de patronat, fondées jadis par la grâce royale, sous réserve toutefois, dans l'un et l'autre cas, de l'institution canonique. Bientôt l'État apporta quelques corrections au traité (sans doute pour ne pas négliger un exemple venu de plus haut), sous forme d'ordonnances restrictives, « articles organiques » au petit pied.

Dans les autres États de l'Allemagne la situation était plus compliquée, soit qu'ils fussent de religion protestante sous un souverain catholique, comme en Saxe, soit que le souverain lui-même fût protestant, ou même, comme c'était le cas en Prusse, qu'il fût le chef de la hiérarchie ecclésiastique protestante « *summus episcopus* ». La cour de Rome pouvait malaisément traiter avec des hérésiarques et encore moins leur reconnaître l'ingérence dans ses propres affaires. Force fut pourtant de composer avec le pouvoir civil sur les nombreux points de contact des deux autorités. On recourut au système des « bulles concordées », décrets obligatoires pour les fidèles, auxquelles faisaient pendant des ordonnances ayant force de loi pour les sujets. C'est ainsi qu'intervint pour la Prusse, la bulle « *De Salute animarum* » du 16 juillet 1821, pour les provinces du Haut-Rhin les bulles « *Provida solersque* » du 16 août 1821 et « *Ad Dominici gregis custodiam* » du 11 avril 1827, et pour le Hanovre la bulle « *Impensa* » du 26 mars 1824. L'élection des évêques se faisait par le chapitre sur une liste préalablement expurgée des indésirables, aux yeux de l'autorité civile. La proposition et l'affectation aux emplois ecclésiastiques avaient été réglées par une loi prussienne à la date symptomatique du 15 mai 1873.

Par contre, l'État prend à sa charge les traitements du clergé et la subvention aux frais du culte ; à ce but concourt un impôt spécial qu'il se charge de collecter en vue de cette destination déterminée.

* * *

Telles étaient les grandes lignes d'une législation religieuse qui incorporait étroitement l'Église à l'absolutisme du pouvoir politique et qui n'avait pu se maintenir, presque sans heurts et même avec une certaine harmonie, que grâce au respect inné de ce pouvoir pour l'autorité, la hiérarchie et les formes, fussent-elles religieuses.

La nouvelle constitution de l'empire allemand élaborée à Weimar est datée du 11 août 1919. Toute la troisième section de la seconde partie de la dite constitution a trait à la religion

et aux « communautés religieuses » (1). A côté de quelques prescriptions positives et détaillées, elle contient presque toutes les formules relatives à la « liberté religieuse » que nous avons accoutumé de voir dans notre droit public occidental. Ces textes, on le sait, qui énoncent des règles si générales et si abstraites qu'on ne pourrait en concevoir une application réalisable, prennent un sens lorsqu'ils prétendent contredire ou amender. Nous ne nous étonnons donc pas d'y lire — et nous voyons du même coup de quoi il retourne en l'espèce — : « Tous les habitants de l'Empire jouissent de la pleine liberté de conscience et de croyance. L'exercice paisible de la religion est garanti par la constitution et est placé sous la protection de l'État » (art. 135). De ce chef deviennent illégales les restrictions apportées à l'exercice du culte en Mecklembourg, Brunswick et Saxe. Les paragraphes suivants visent la suppression d'usages et d'abus en vigueur en Allemagne. « Il n'y a pas de religion d'État. La liberté d'affiliation aux « communautés religieuses » est garantie. La fusion de « communautés religieuses » dans les limites de l'Empire n'est soumise à aucune restriction » (art. 137, par. 2).

Cette liberté s'exerce dans le cadre légal ou mieux dans celui de l'ordre public, encore que, comme nous le verrons, plusieurs lois deviennent caduques du fait de la promulgation des principes inclus dans la Constitution. « La législation générale des États reste de ce fait inchangée » (art. 135). Les droits et les devoirs civils et politiques ne sont ni conditionnés ni restreints par l'exercice de la liberté religieuse. La jouissance des droits civils et politiques ainsi que l'admission aux fonctions publiques sont indépendantes de la confession religieuse.

« Personne n'est obligé de manifester sa conviction religieuse. Les autorités n'ont le droit de s'informer de la participation à une communauté religieuse que lorsque des devoirs ou des droits en dépendent ou que l'établissement d'une statistique ordonnée par la loi, l'exige » (art. 136).

Parmi ces droits civils qui peuvent être acquis sans restrictions, figure la personnalité civile (et ici déjà la constitution prussienne, dont l'article 13 stipulait qu'une loi était nécessaire pour accorder la personnalité civile à une congrégation religieuse, est battue en brèche).

« Les sociétés religieuses acquièrent la capacité juridique selon les prescriptions générales du droit civil » (art. 137, par. 4).

Ainsi pourront-elles se former en sociétés à responsabilité limitée conformément au droit commercial. Le droit civil allemand, bien plus tolérant que le nôtre à cet égard, admettait déjà la constitution d'une société à personnalité juridique, pour des motifs d'ordre moral. Plus rien ne s'oppose désormais à ce que les ordres religieux se mettent à couvrir d'aussi facile fiction juridique. Les exceptions prévues au Code civil allemand (art. 84 de l'Introduction et art. 61) qui reconnaissent les obligations particulières imposées par la législation et l'Administration aux sociétés à but moral et religieux, sont devenues désormais inconstitutionnelles.

L'article 137, par. 5, est plus intéressant, qui stipule que « les sociétés religieuses demeurent des corporations de droit public, comme elles l'étaient jusqu'à présent ». Quel est le fait juridique recélé par cette formule un peu vague ? Il s'agit d'abord d'une question de prestige et d'autorité. L'on avait craint que les religions ne fussent ramenées au type de sociétés

(1) Je traduis aussi, au risque de créer une équivoque, le mot « *Religionsgesellschaften* » qui signifie plutôt les « sociétés constituées par les adhérents à une religion ».

civiles. Les voici comparables aux organismes de l'État, provinces, communes, etc..., et participant à leurs prérogatives d'autorité aussi bien dans leurs relations avec d'autres corps constitués qu'avec les individus qui sont rangés sous leur propre juridiction. Mais, pour justifier d'une prérogative juridique, il ne suffirait de raisons protocolaires, il faut que cette personnalité particulière soit révélée par des privautés du même ordre qui justifient et conditionnent à la fois le privilège, dont elle participe. Tel est l'avis du rapporteur à l'Assemblée Nationale, qui reconnaît les privilèges dans une protection particulière du droit pénal et dans le droit à l'impôt. En effet, l'art. 137, par. 6 édicte que : « les sociétés religieuses qui sont des corporations de droit public sont justifiées à prélever l'impôt sur la base des listes d'imposition dans la mesure des dispositions prises par les législations d'État. » En troisième lecture du projet on a modifié le texte qui proposait précédemment de n'imposer que les adhérents à la religion mentionnée. L'art. 138 précise que « les subsides d'État reposant sur une loi, sur un contrat ou des titres particuliers, sont accordés aux sociétés religieuses par la législation des États. L'Empire en établit les principes. La propriété et les autres droits des communautés religieuses et des associations religieuses à l'égard de leurs établissements, fondations et autres biens, à destination du culte, de l'enseignement ou de la bienfaisance, sont garantis.

L'État allemand reconnaît ainsi ses obligations financières envers les communautés religieuses et, par l'article 173, il stipule le maintien, jusqu'à nouvel ordre, des allocations en vigueur.

Voici donc l'exercice d'une des prérogatives de droit public. Quant à l'organisation intérieure, pleine faculté est laissée de la régler selon le droit commun des nouveaux principes de liberté, et l'art. 137, par. 3 ne fait que signifier l'abrogation d'usages existants lorsqu'il dit : « chaque communauté religieuse ordonne et gouverne indépendamment ses affaires dans le cadre de la loi générale. Elle confère ses fonctions sans intervention de l'État ou des communes ».

Cette indifférence religieuse de l'État devait avoir pour corollaire qu'il ne s'inquiétait pas de l'authenticité des religions mais seulement des caractères de leur légitimité : « D'autres communautés religieuses se verront garantir des droits semblables à leur demande, si par leur constitution et le nombre de leurs adhérents elles présentent la garantie de la durée » (art. 137, par. 5). « Aux communautés religieuses sont assimilées les associations qui se soumettent en commun à une conception philosophique » (art. 137, par. 7).

Telle qu'elle est, cette constitution dont l'indifférence doit paraître coupable à la « thèse » ne laisse pas d'être très favorable dans « l'hypothèse » d'un État divisé en plusieurs religions et devenu de plus, depuis la révolution, passablement matérialiste et mécréant. Que ce soit l'agnosticisme qui le pousse à renoncer à toutes ses prérogatives ou le souci de la paix religieuse, peu importe au résultat de sa générosité, qui abandonne toute mainmise et tout contrôle, laisse libre jeu à l'organisation interne et à l'usage du droit commun, et s'impose le bon apôtre ! le fardeau d'un budget des cultes. Il demande seulement que l'on se plie à sa légalité et que les Mormons par exemple, dont il est prêt à subventionner la propagande, s'abstiennent de leurs pratiques polygames. On ne pourrait être meilleur prince (1).

(1) Je signale en passant la solution donnée par l'article 149 à l'irritante question scolaire. L'enseignement de la religion est un cours obligatoire dans les écoles, à l'exception des écoles aconfessionnelles.

Il faudra suivre ce que ces bonnes intentions donnent à l'usage. Car tout n'est pas réglé. Nous avons vu en passant que maintes prescriptions émanant des États, qui composent l'Empire, devaient être abrogées, tandis que toute une législation fiscale devait être mise sur pied. D'autre part, la bonne volonté de l'État ne pourra suffire dans tous les cas où il attente à un droit contractuel. Dans l'élaboration des lois pourront intervenir à la discussion pour justifier leurs droits acquis.

Nous avons vu que des traités et concordats lient les États au Saint-Siège. Encore que celui-ci s'en trouve à plus d'un titre lésé, il tiendra à leur exécution et l'abstention de l'État, signifiée par la constitution, ne peut, en tout cas, valoir rupture de convention. La tâche s'impose de renouer les rapports sur les bases nouvelles, en matière de droit public religieux, déclarées dans la Constitution de Weimar.

C'est déjà une besogne d'ordre diplomatique et la question sort des frontières du droit intérieur, puisque le Saint-Siège est traité par le Reich en puissance souverain. On sait que celui-ci a converti en ambassade d'Empire l'ancienne légation de Prusse auprès du Vatican. Cette démarche d'une puissance aussi libérée de traditions que le nouveau Reich, marquant le prix qu'elle attache à être représentée au centre de la catholicité, demandait qu'on la souligne. Par réciprocité, le Saint-Siège a désigné une nonce à Berlin en la personne de Mgr Pacelli qui remplit encore ses fonctions au poste de Munich, dont il était titulaire, jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

BARON HERVÉ DE GRUBEN.

Son application est réglée dans les cadres de la législation scolaire. L'enseignement de la religion est donné en concordance avec les principes des communautés religieuses, respectives, sous réserve du droit de surveillance de l'État.

L'enseignement de la religion et la participation aux exercices religieux restent soumis à une déclaration d'assentissement du professeur. La participation aux cours de religion et aux cérémonies et exercices du culte reste soumise à l'assentiment de ceux, à qui il revient de prendre des dispositions au sujet de l'éducation religieuse de l'enfant. Ce sont généralement les parents. Mais la loi prévoit des exceptions. C'est ainsi qu'une déclaration prussienne du 21 novembre 1803 stipule qu'après la mort du père, la mère n'a pas le droit de disposer dans quelle confession les enfants seront éduqués. Ce sera la confession du père, à moins que celui-ci n'ait par une déclaration formelle exempté ses enfants d'enseignement religieux.

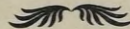
En pratique, on distingue parmi les écoles de l'État :

1^o Les écoles confessionnelles avec l'enseignement de la religion selon une confession déterminée ; dont l'esprit imprègne le reste de l'enseignement, et à laquelle l'instituteur doit appartenir.

2^o Les écoles aconfessionnelles ou avec enseignement simultané de la religion dans les diverses confessions, cependant que le reste de l'enseignement reste neutre, et que l'instituteur, sauf à l'égard de l'enseignement de la religion, a la faculté d'appartenir à n'importe quelle confession.

3^o Les écoles aconfessionnelles, sans enseignement de la religion ou égard à la confession.

Cet article est le résultat d'un compromis entre le centre et les social-démocrates. En conséquence, à côté des écoles de l'État nettement confessionnelles, il existera des écoles libres, les unes spécifiquement religieuses, qui semblent plus particulièrement convenir aux régions protestantes, les autres où un enseignement religieux, facultatif toutefois, sera organisé, et qui répondent mieux à la situation des pays catholiques.



L'abondance des matières nous oblige de remettre à huitaine les premières réponses à l'enquête sur l'esprit de la jeunesse.

La productivité du capital

La conférence donnée par nous, sous ce titre, à la Société d'Économie Sociale de Bruxelles, fut reproduite par la *Revue Catholique des idées et des faits*, dans ses numéros des 8 et 15 décembre dernier.

Mgr Pottier y répondit d'abord par une lettre ouverte qu'il adressa à divers journaux (1), puis par l'article inséré dans le numéro de vendredi dernier de la *Revue Catholique des idées et des faits*.

Ses réponses contiennent, avec des plaintes sur nos procédés de polémique et notre attitude à l'égard de certaines réformes qui lui sont chères, des considérations relatives à l'objet du débat qui nous divise.

Nous avons trop de respect pour la personne de Mgr Pottier pour négliger ses reproches, et nous tenons trop à la vérité pour accepter des théories qui nous paraissent erronées en elles-mêmes et graves dans leurs conséquences.

Car la présente controverse, pour aride qu'elle soit, n'en a pas moins une grande portée pratique. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les conséquences qui découleraient de la thèse de Mgr Pottier. Si la rétribution du capital devait se limiter, en justice, à l'amortissement ou à la couverture du risque, sans entamer le produit net (2), la rétribution qui est com nuément servie au capital devrait être réputée injuste, même dans la mesure où elle est admise comme légitime par tous les moralistes ; car elle dépasse de beaucoup l'amortissement ou la couverture du risque. Dans les entreprises industrielles, il est de règle de prélever le dividende sur le bénéfice net, après déduction de tous les amortissements. En fait et à considérer l'ensemble des capitaux engagés dans l'industrie (en tenant donc compte des risques), non seulement les capitaux sont amortis et restitués à leurs propriétaires, mais ils donnent à ceux-ci un profit proprement dit, qui se chiffre fréquemment par du 4 ou du 5 pour cent.

C'est, en définitive, la légitimité de ce profit proprement dit qui est en question pour le capital instruments, matières premières et fonds de roulement.

Les lecteurs de la *Revue catholique des idées et des faits* nous excuseront donc de reprendre la plume pour nous expliquer et pour tâcher de mener la discussion à terme.

I

Nous serons bref sur le chapitre des plaintes. Laisant tomber les miettes, comme cet inoffensif *sub iudice lis est*, qui est du bon Horace (3) et qui nous vaut de la part de Mgr Pottier un exorde par récriminations, nous irons droit aux morceaux de résistance.

Mgr Pottier nous reproche d'abord l'objection que, dans une note, nous avons formulée contre le système de participation aux bénéfices proposé par lui dans sa première brochure *La Morale Catholique...* Il écrit : « Le P. Fallon sait que, dans ma deuxième brochure, je me suis moi-même posé la question et que j'y ai répondu longuement » et à fond... Je laisse au lecteur le soin d'apprécier le mode de polémique qui consiste à combattre l'opposant en citant une objection » que lui-même formule et qu'il résout et en ne soufflant mot de sa réponse ! »

En effet, pareil procédé serait incorrect.

Mais où Mgr Pottier prend-il que je savais qu'il avait rencontré cette objection dans sa seconde brochure ? Celle-ci a paru un an après la première, et, ma foi — l'avouerai-je — je ne lis pas en détail tout ce qui tombe de la plume de Mgr Pottier. Je n'ai ouvert cette seconde brochure que pour contrôler les références de mon article précédent et j'en suis resté là. C'est aujourd'hui seulement que, devant son reproche amer, j'ai cherché et trouvé l'endroit où il examine l'objection débattue.

(1) Nous fûmes informé par des amis de la publication de cette lettre, plusieurs semaines après le fait. Si, un jour, Mgr Pottier nous renouvelait l'honneur d'une lettre ouverte, nous le prions respectueusement de vouloir bien nous en adresser une copie.

(2) Cfr. « Une controverse... », p. 16. — *Revue catholique des idées et des faits*, 2 février, p. 14.

(3) *Grammatici certant et adhuc sub iudice lis est.*

Au reste, Mgr Pottier se flatte quand il prétend avoir résolu cette objection. Résoudre une objection, c'est en montrer l'inanité et maintenir son système. Dans l'espèce, Mgr Pottier, loin de montrer l'inanité de l'objection, en reconnaît le bien-fondé et modifie son système.

Mgr Pottier est mécontent aussi de notre attitude à l'égard de certaines réformes prônées par lui et ses amis : nous manquons du sens de l'opportunité ; nous nous mettons en travers du courant ; nous imitons tel et tel de nos confrères qui s'élevèrent, il y a trente ans, — Dieu ait leurs âmes ! — contre des projets de réforme qui sont aujourd'hui des faits acquis.

La riposte nous serait facile, si nous voulions user du même genre d'arguments et citer les noms de promoteurs de réformes sociales qui, il y a trente ans, lancèrent des projets aujourd'hui démodés ou même condamnés, voire des projets qui les firent condamner eux-mêmes. Mais nous avons mieux à faire.

Quant au « *quieta non movere* », nous ne nous en défendons pas. Nous voulons y voir un compliment plutôt qu'une critique. *Quieta non movere*, n'est-ce pas l'adage qui nous invite à ne pas réveiller les querelles assoupies, à nous garder de l'agitation vaine, à songer que souvent « le mieux est l'ennemi du bien » ; n'est-ce pas la formule même de cette sagesse romaine qui depuis trois mille ans gouverne tranquillement le monde et que respirent, dit-on, tous ceux qui vivent à l'ombre des sept collines ?

Au reste, Mgr Pottier nous fait plus rétrograde ou plus immobiliste que nous ne sommes. Si nous n'acceptons pas, les yeux fermés, les improvisations démocratiques, nous ne sympathisons pas davantage avec le conservatisme obtus et buté. En doctrine, nous professons des principes qui ouvrent la voie à tous les progrès et à toutes les réformes fécondes. En pratique, nous menons la lutte pour une réforme de grande envergure qui tend à restaurer la famille dans l'intégrité de son rôle social et à lui faire, en tout domaine, la situation à laquelle elle a droit. Nous sommes donc moins étranger aux préoccupations qui animent Mgr Pottier qu'il ne veut bien le croire.

Enfin, Mgr Pottier nous oppose l'*Union Internationale d'Études Sociales*. Ceci nous embarrasse vraiment, parce que nous ne voudrions pas atteindre des personnes que nous respectons profondément et parmi lesquelles nous nous honorons de compter des amis. Mais enfin il nous sera permis d'observer que l'impression intimidante produite par l'appellation d'*Union Internationale d'Études Sociales* s'atténue quand on y regarde de plus près. La session dont il est fait état contre nous réunissait en tout onze membres ; deux pays seulement y étaient représentés. Le petit nombre n'enlève sans doute rien aux mérites des personnalités ; mais avouons que le titre ajoute aux proportions de la chose. Puis, ces brèves sessions, à l'issue desquelles on proclame à grand tapage par toutes les voies de la publicité les résolutions votées, semblent destinées surtout à impressionner l'opinion publique dans le sens désiré par la majorité des membres. Le travail n'y est-il pas parfois un peu hâtif ? C'est une question que nous suggère le texte même que brandit Mgr Pottier et où nous relevons une proposition... risquée ! Il n'est pas exact ni catholique que, en justice, le salaire doive varier avec « la prospérité plus ou moins grande de l'entreprise à laquelle l'ouvrier collabore ». L'ouvrier typographe travaillant dans une imprimerie qui fait de bonnes affaires n'a pas droit, en justice, à un salaire plus élevé que l'ouvrier typographe qui travaillerait dans une imprimerie qui en ferait de moins bonnes (1).

À part cela et l'imprécision de certaines formules, cette déclaration n'a pas de quoi nous embarrasser et nous sommes prêt à y souscrire. Car, contrairement à ce que nous fait dire Mgr Pottier, nous ne voyons pas « une impossibilité morale dans toute participation aux bénéfices », et notre théorie du salaire diffère notablement de celle qu'il nous prête (2).

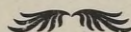
En voilà assez pour justifier nos procédés et nos attitudes, décemment moins noirs que la réponse de Mgr Pottier ne les dépeint.

R. P. FALLON, S. J.

(A suivre.)

(1) Autre chose serait de la prospérité générale de l'industrie considérée ou de l'ensemble des ressources de la région.

(2) Nous avons précisé notre manière de voir sur ces questions dans nos *Principes d'Économie Sociale*, pp. 196 sq. et 202 sq.



Les impôts

M. Theunis, donnant suite aux intentions qu'il avait laissées entrevoir dans son exposé général du budget, vient de donner un nouveau tour de vis à l'érou fiscal. Il espère en obtenir 300 millions de recettes supplémentaires. Cet effort, pour pénible qu'il soit, est indispensable si l'on veut entrevoir cet équilibre financier dont dépend essentiellement la tenue de notre franc. Les rentrées nouvelles permettront au Premier Ministre, qui a toujours montré tant de sincérité dans la présentation de ses comptes, d'assainir le budget de 1924 en incorporant au budget ordinaire les dépenses que l'on met encore indûment à charge de l'emprunt comme, par exemple, les indemnités de vie chère ; elles serviront en outre à solder l'augmentation inévitable des charges de la dette. Dans les circonstances présentes, les récriminations sont vaines et les objections que suscitent les prélèvements renouvelés du fisc doivent céder devant les exigences du salut public. Tout ce que l'on peut demander au gouvernement, c'est d'apporter dans la compression des dépenses le même zèle et le même courage qu'il met à réclamer des contribuables des sacrifices répétés. Il faut des économies radicales, et à cet égard la survivance même réduite du fonds de chômage avec son cortège d'abus montre tout ce qui reste à accomplir. En matière scolaire, dans les travaux publics on veut aller trop vite et la Belgique doit se souvenir que les progrès durables sont ceux qui se réalisent avec la collaboration du temps.

M. Theunis a annoncé sa résolution d'opposer une fin de non-recevoir à toutes les demandes d'augmentation de crédits qui seront formulées au cours de la discussion des budgets. Que l'opinion publique vienne à son aide, que les députés consciencieux le soutiennent de leur présence et de leurs votes pour que les compressions déjà obtenues deviennent définitives !

* * *

Les nouveaux impôts sont un mal nécessaire : souhaitons donc qu'ils soient votés rapidement, avec quelques amendements en faveur des familles nombreuses. Mais l'heure est venue d'inviter le Département des Finances à ne plus toucher aux lois organiques sur lesquelles on a bâti le système fiscal d'après-guerre. L'administration cherche visiblement à faire tomber d'année en année les quelques atténuations qu'elle a dû consentir en 1919 et en 1920 aux principes redoutables de l'impôt progressif sur le revenu ; ces révisions partielles faussent, en vérité, le consentement des élus qui ont donné leur adhésion à l'ensemble et elles risquent de rendre intolérable le fonctionnement d'un mécanisme qui est mal adapté à nos mœurs et à notre situation économique.

Nous pouvons espérer des impôts existants des plus-values de recettes considérables, et ce n'est plus dans la majoration du taux de nos impôts directs qu'il faut chercher des ressources. La perception des *revenus* de l'État laisse grandement à désirer. A cet égard les statistiques publiées par le gouvernement sont particulièrement éloquentes : pour 1921 le fisc a remis au public 3.322.000 déclarations, 2.845.000 sont rentrées, mais 1.359.000 seulement ont été examinées, ce qui laisse un arriéré de plus de la moitié. Pour 1922 la situation n'est pas meilleure, puisque l'arriéré dépasse un million et demi de dossiers. L'inconvénient pratique d'un système qui exige tant d'enquêtes et d'investigations minutieuses éclate donc à l'évidence.

Y a-t-il moyen d'y remédier ?

Oui, si l'on veut se persuader que le mécanisme fiscal ne doit pas avoir d'autre but que d'enrichir le trésor. M. Theunis, avec l'esprit judicieux qui le caractérise, a admis pour l'impôt sur le mobilier le système du forfait, basé sur la valeur locative de l'immeuble habité. La déclaration ne subsiste plus qu'à titre supplétif, à l'usage du contribuable qui s'estime surtaxé. Cette année, le Premier Ministre a voulu, trop timidement à notre gré, introduire la même méthode dans la perception de la supertaxe des petits contribuables : l'impôt sera fixé globalement à 5 ou 10 fr. pour ceux dont les loyers ne dépasseront pas un certain chiffre. C'est simple, rapide, peu coûteux. Nous applaudissons à cette victoire du bon sens qui supprime tant d'écritures et de formalités et nous voudrions que l'on continue dans cette voie. Pourquoi ne pas édifier, à côté du système de la déclaration tel qu'il existe, un système forfaitaire complet ? Dans la généralité des cas — et en matière fiscale il faut voir en gros car les fortunes considérables sont l'infime minorité — le revenu global des individus ne dépasse guère six ou sept fois leur loyer. Un forfait de ce genre permettrait une perception automatique de la supertaxe. Ces millions de dossiers qui dorment dans les bureaux des receveurs ne devraient plus faire l'objet de minutieuses investigations et le citoyen retrouverait quelque chose de son indépendance d'autrefois.

Le fisc, aujourd'hui, veut trop bien faire son métier et il ne voit pas que sa minutie, tout en le rendant odieux, lui fait perdre du temps et de l'argent. Pourquoi n'encaisse-t-il pas tout de suite les sommes dont particuliers et sociétés se reconnaissent eux-mêmes redevables ? Toute déclaration remise au receveur devrait être accompagnée d'un acompte. L'on ne verrait plus, alors, des sociétés importantes obligées d'attendre plusieurs années avant de pouvoir apurer leur compte de prévisions fiscales. Puis, est-il vraiment de bonne administration de discuter longuement avec les industriels la nature et l'importance de leurs amortissements ? Qu'importe, en somme, les évasions qui se produiraient de ce côté, puisque les réserves des sociétés viennent accroître la valeur et le rendement de l'instrument économique dont elles disposent. Le fisc est sûr de retrouver sa part soit dans les dividendes accrus, soit dans le bénéfice de liquidation.

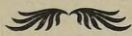
Le Baron Houtart, dans son rapport sur le budget des voies et moyens, a bien fait de répéter cette vérité élémentaire : le fisc trouve son adjuvant le plus utile dans le développement continu de la matière imposable. C'est donc une erreur de mettre les producteurs en état de suspicion légale et de transformer l'établissement d'un bilan en une opération contentieuse. Depuis la création de la taxe sur les coupures, l'État dispose d'un moyen simple et rapide de prélever l'impôt et en ce qui concerne les sociétés anonymes il ne devrait guère chercher plus loin. Tôt ou tard les bénéfices réservés viendront à leur tour payer tribut.

* * *

Les pouvoirs que les lois récentes ont donnés aux agents du fisc sont énormes : ils peuvent inspecter les livres des commerçants, réclamer des banquiers et agents de change communication des comptes de tout citoyen ; ils peuvent recourir à la taxation d'office. Songe-t-on qu'il dépend de l'appréciation d'un fonctionnaire mal payé d'augmenter ou de diminuer de centaines de mille francs peut-être la cotisation d'un redevable ? Des abus sont inévitables. Aussi doit-on reconnaître que le système qui basait l'impôt sur les signes extérieurs de la

richesse avait beaucoup de bon. On a eu tort de ne pas écouter davantage les conseils de M. Ingenbleek, qui nous a donné dans son livre *La justice dans l'impôt* un moyen d'adapter à la Belgique la conception anglaise de l'impôt. Nous croyons qu'il n'est pas trop tard pour bien faire. Maintenant que le fisc est armé pour poursuivre dans ses derniers retranchements le contribuable récalcitrant, la perception de la supertaxe pourrait être réalisée d'après un barème forfaitaire très rigoureux. Cette transaction, inspirée par la modération du caractère national et par notre sens de la liberté, mettrait les citoyens à l'abri de la tyrannie qui les menace et nous aiderait à sortir du chaos administratif qui se prolonge. Nous sommes persuadé que le Trésor ne ferait qu'y gagner. Réajuster l'application de nos lois au caractère national et aux exigences pratiques de la vie, donner des garanties contre les excès de zèle d'agents subalternes du pouvoir, c'est travailler pour la cause de l'ordre.

C^{te} LOUIS DE LICHTERVELDE.



Le baptême

Notes sur les sacrements

Il n'est sans doute aucune époque, dans l'histoire chrétienne, où il ait été plus difficile que de nos jours et dans nos pays, de prendre conscience et de garder conscience de ce qu'est le baptême.

Presque tout le monde, en effet, est baptisé sans l'avoir su. Un grand nombre de ces baptisés ont rejeté la grâce du baptême, mais continuent, en apparence, à vivre comme les chrétiens fidèles. Il en est de même du petit nombre de payens authentiques non baptisés, qu'on ne saurait distinguer d'après leur vie des baptisés non pratiquants. Nos sociétés façonnées par de longs siècles de christianisme imposent des gestes chrétiens que l'on accomplit par le fait qu'on est citoyen, et sans même savoir qu'ils sont chrétiens. Ainsi le geste de la bienfaisance, le respect officiel de la chasteté. Il n'en était pas ainsi pour les premiers chrétiens ; il n'en est pas ainsi pour les chrétiens en pays de mission. Là, les cadres de la société sont payens ; le chrétien vit en contraste. Chez nous, les cadres sont chrétiens. Il est vrai qu'ils craquent fort, parce que ce sont des cadres qui se vident, mais jusqu'ici ils tiennent dans leurs grandes lignes.

De là cette impression assez générale qu'il n'y a pas de différence entre un baptisé et un non baptisé, impression justifiée par ce qu'on voit, puisque, effectivement, tant de baptisés vivent comme s'ils ne l'étaient pas. Cependant le baptême crée la plus grande différence qui puisse exister entre les hommes, une différence que l'on peut dire plus grande que celle qui existe entre l'homme et l'animal.

* * *

L'homme, comme l'animal, est une créature. Il diffère de l'animal par son âme rationnelle. Le baptisé diffère du non-baptisé par la vie de la grâce qui est une vie divine, et qui le fait, d'une certaine manière, Dieu. L'Esprit-Saint est plus catégorique que nous : « Vous êtes des dieux, — *dii estis* », met-il dans la bouche du Psalmiste.

Le baptême divinise nos âmes. L'important du baptême, ce n'est pas l'acte lui-même, ce sont ses effets. Quoique, évidemment, l'acte, le sacrement, soit le moyen indispensable d'obtenir les effets.

Le baptême est un passage ; on n'en comprend l'importance qu'en sachant ce qu'est l'homme avant et après. C'est comme la mort. Ce qui est important, dans la mort, ce n'est pas la mort elle-même, un mauvais moment à passer ; — c'est ce qui suit, le ciel ou l'enfer.

Le baptême donne la vie surnaturelle ou vie de la grâce. Ce qu'est exactement la grâce, nous ne le savons pas ; c'est très mystérieux, comme tout ce qui est divin. Nous ne connaissons guère, de la grâce, que son effet : elle nous rend capables de connaître Dieu tel qu'il est et de l'aimer comme il le mérite de l'être.

Mais Dieu est infini. Comment l'homme, créature, être fini, peut-il connaître l'infini ? Quelque vaste que soit notre connaissance, elle a toujours une limite ; Dieu n'en a pas. Nous ne le saisirons jamais

tout entier : pour percevoir l'infini, il faut être infini ; seul, Dieu peut se connaître adéquatement.

Et l'amour ? Même question. L'infini, l'infiniment bon, beau, aimable, mérite d'être aimé infiniment aussi. Mais nous, notre amour n'est-il pas nécessairement limité ? N'y a-t-il pas à tout amour humain, un *plus* qui reste possible ? un *autrement* aussi possible ? L'amour parfait, infini, doit épuiser tout l'amour. Seul l'infini pourra aimer infiniment ; seul Dieu peut s'aimer comme il le mérite de l'être.

Qu'est-ce que la grâce alors ? Eh bien ! la grâce, c'est cela. Dieu, dans son inexplicable dessein d'amour a voulu, en quelque sorte, se répandre hors de lui-même. Par la grâce, il vit en nous, il se connaît, il s'aime en nous.

Pourtant, c'est nous qui le connaissons et qui l'aimons et qui jouissons au ciel de la béatitude de le connaître et de l'aimer ? Oui, c'est nous.

Mais ce ne peut être nous, puisque nous sommes finis et qu'il est infini ? En effet : aussi est-il lui.

Mais si c'est lui, ce n'est pas nous ; si c'est nous, ce n'est pas lui ? Ah voilà ! C'est ici le mystère. La grâce est une action divine ; c'est Dieu en nous ; c'est une action divine qui transforme notre âme et la rend capable d'action divine. C'est l'âme qui agit, et c'est Dieu cependant. C'est nous et c'est pas nous. C'est très obscur.

On s'est d'ailleurs beaucoup disputé à ce sujet. Saint Augustin, les calvinistes, les jansénistes ont eu des polémiques retentissantes dont l'écho s'apaise à peine. Il n'y a pas de question où il y ait plus de contradictions apparentes. C'est pour cela, qu'on n'y peut presque rien affirmer simplement. On ajoute à presque toutes les formules des « à peu près », « en quelque sorte », qui marquent une restriction. La grâce, dira-t-on, fait de nous, en quelque sorte, des dieux. Elle ne nous rend pas Dieu, c'est évident : le dire serait du panthéisme. Cependant, elle met en nous une activité divine, qui devient notre activité ; et il n'y a pas moyen de séparer l'activité de Dieu, de Dieu lui-même.

Peut-être ceci serait-il la formule la plus claire : La grâce nous rend Dieu autant qu'il y a moyen de le devenir sans cesser d'être des créatures. Ce n'est pas encore très clair.

Cependant, c'est très beau. C'est beau, comme sont belles les vérités de la foi qui *videt in abscondito*, qui voit dans l'obscurité, et qui perçoit sans distinguer nettement, des lieux d'une beauté que rien d'humain n'exprime.

Retenons donc que la grâce rend notre âme divine.

Et notons encore un point qui précise la notion. On sait qu'après la mort, les âmes des élus sont admises à cette vision divine que les théologiens appellent la vision béatifique.

Du moment que l'âme a la grâce, dès le baptême, par conséquent, elle est apte à recevoir cette lumière de gloire qui lui découvre la splendeur des visions divines. Pourquoi ne la recevons nous pas dès cette vie ? Parce que l'âme, ici-bas, est rivée dans ce corps stupide qui l'asservit à ne rien percevoir qui ne passe par les sens. Sitôt la séparation faite, l'âme libérée jouit du bonheur infini de sa vie divine. On comprend alors pourquoi saint Paul appelle son corps un « corps de mort », tandis que nous nous imaginons d'habitude que la mort, c'est quand on n'a plus son corps.

* * *

Il serait peut-être utile que les chrétiens méditent parfois sur le baptême, afin de bien se rendre compte de l'extraordinaire dignité à laquelle ils sont élevés.

Il serait très utile aussi, et même tout à fait indispensable, qu'ils portent leur réflexion sur cet aspect de la grâce que l'on met en relief lorsqu'on dit que le baptême nous donne la *vie surnaturelle* ou *vie* de la grâce. La grâce est une vie, c'est-à-dire une activité spontanée de l'être. La vie est une activité spontanée ; elle est une croissance ; quand la croissance s'arrête ou quand l'être décroît, on dit que la vie le quitte.

La vie surnaturelle subit cette condition de toute vie, et le baptême ne peut être mieux comparé qu'au geste du semeur qui livre à la terre une semence. Cette comparaison est d'ailleurs de Notre-Seigneur, dans la parabole du semeur.

Or, la semence, pour vivre, doit croître ; sinon elle meurt. Pour croître, elle doit être nourrie. La grâce aussi doit croître ou périr. Elle croîtra si on la nourrit ; la nourriture de la grâce, c'est la pratique chrétienne, ce sont, avant tout, les autres sacrements. D'aucun sacrement il n'est si vrai que du baptême, de dire qu'il n'est qu'un point de départ.

Cette comparaison du baptême avec le germe ne doit cependant pas nous induire à méconnaître son incomparable dignité. Le baptême met en nous la vie divine, et c'est un fait plus grand que toute autre chose

au monde. Un baptisé qui meurt sans avoir péché après son baptême, monte au ciel et voit Dieu. Mais quand un baptisé à l'âge de raison, et a par conséquent l'usage de sa liberté, il doit nourrir la grâce ; il doit nourrir la vie de l'âme sous peine qu'elle s'étiolle et s'éteigne, de même qu'il doit nourrir la vie du corps sous peine que celui-ci s'affaiblisse et meure, de même qu'il doit nourrir son esprit s'il ne veut pas s'abrutir.

Il ne faut pas chercher ailleurs le motif pour lequel le baptême semble, chez tant d'hommes, produire si peu d'effet, et pour lequel tant de baptisés restent semblables extérieurement à des non-baptisés. La semence est tombée sur une terre aride qui ne la nourrit pas, et le germe se dessèche au lieu de pousser un bourgeon et de s'élever lentement en un grand arbre dont le feuillage verdoyant attire le regard et invite au repos.

« Le royaume des cieux est comme un grain de sénévé qui est le plus petit de tous les grains. Et lorsqu'il a poussé, il est plus grand que toutes les plantes, et il devient un arbre, en sorte que les oiseaux du ciel viennent habiter dans ses rameaux. » Cette parabole, que Notre-Seigneur semble appliquer à son Église, est vraie aussi de la vie divine dans l'âme.

Le baptême n'est qu'un point de départ, *ut proficiat de die in diem* (1), pour que le baptisé progresse de jour en jour ; mais c'est un point de départ nécessaire. Méconnaître sa dignité, parce que la grâce s'éteint dans l'âme si on ne la cultive, c'est comme si l'on trouvait peu important qu'un homme naisse, parce qu'il mourra tout de même bien vite, si on ne le nourrit !

* * *

La grâce ne rend pas seulement l'âme capable de voir et d'aimer Dieu dans l'autre vie ; elle donne à son activité sur terre une dignité et une valeur divines, elle l'amène à une puissance divine de connaître et d'aimer, qui illumine son intelligence et galvanise sa volonté. Cette illumination de l'intelligence et cet affermissement de la volonté sont des états stables, dont les conséquences doivent se faire sentir dans toute l'activité de l'homme, et, par là, l'action de la grâce pénètre la vie matérielle.

Seulement, quand l'âme est unie au corps, les actes humains se produisant matériellement selon les mêmes lois, que l'homme possède la grâce ou ne la possède pas, cette action de la grâce sera difficilement perceptible dans les détails. Elle ne changera pas visiblement les facultés naturelles. On ne peut nullement affirmer que, par le fait de la grâce, on ait une meilleure mémoire, plus de patience ou d'endurance. Mais la grâce, en élevant la vie de l'âme, orientera insensiblement la vie de l'homme vers plus de pureté ; plus de paix, plus d'ordre, plus de force et d'amour.

De l'extérieur cela se voit assez peu, pour plusieurs motifs, notamment pour celui que nous avons indiqué, que tant de chrétiens ne développent pas la grâce en eux, à quoi on pourrait ajouter que les autres, d'habitude, sont, parce que bons chrétiens, des modestes, et évitent de se montrer.

Cependant, même de l'extérieur, on peut constater cette action de la grâce, lorsqu'on considère des ensembles. Ainsi, à celui qui étudie honnêtement l'Église catholique, telle qu'elle se manifeste dans les dix-neuf siècles de son histoire et les cinq parties du monde, et qui la compare à toutes les autres institutions humaines, il doit apparaître

(1) *Liturgie du baptême.*

qu'il y a dans l'Église quelque chose qui manque ailleurs. Ce « quelque chose », c'est précisément la grâce qu'engendre le baptême.

La vie de la grâce se manifeste beaucoup plus clairement de l'intérieur. Celui qui la vit, peut se rendre compte assez facilement qu'il a quelque chose qui manque aux autres. Assez peu, cependant, s'en rendent compte, parce qu'ils n'y réfléchissent pas, et à cause de cela ils se préoccupent peu de l'augmenter.

Il ne manque d'ailleurs pas de chrétiens qui s'en rendent compte un peu sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Je parle de ces chrétiens, qui ne sont déjà pas si nombreux, et qui vivent, au moins, habituellement, en état de grâce. Ils possèdent généralement un équilibre intellectuel et moral, une santé de l'âme, dont ils jouissent, — et dans ce sens ils s'en rendent compte — mais ce qu'ils ignorent, c'est que les autres, ceux qui ne vivent pas en état de grâce, ne possèdent pas cette même sérénité, cet ordre dans la vie, cette jeunesse d'âme, et ce qu'ils ignorent aussi, c'est qu'eux, ils la doivent, cette santé de l'âme, à la grâce divine qui vit en eux.

De même, dans ces milieux chrétiens, dans les familles profondément chrétiennes, il règne une atmosphère de paix, un « chaud à l'âme », qu'on ne trouve guère dans d'autres milieux. Lorsque, d'un milieu chrétien, on passe à un milieu non chrétien, on sent une glace. Cela rappelle ces jours, au début du printemps où l'air est encore glacé, mais où le soleil chauffe, et où, le soleil s'effaçant un instant derrière un nuage, un froid subit vous envahit.

Enfin ceux-là seuls qui se laissent absorber par la grâce, prennent pleinement conscience des splendeurs de l'action divine en eux, ceux qui sont des fidèles, complètement fidèles à toutes les exigences de cette vie de l'âme dont nous étudierons les différents aspects à propos des autres sacrements. Ceux-là, après les premiers temps de la germination silencieuse de la divine semence, constatent un beau jour qu'un homme nouveau est né en eux. Ils le constatent, dis-je, parce que c'est une vérité qui s'impose à eux, comme du dehors. Rien de leur nature humaine n'a disparu, ils continuent à accomplir comme par-devant tous les gestes de la vie humaine, mais le dedans n'est plus le même, le mobile de la vie a changé. Dieu est en eux, maître vivant et impérieux, qui exige la soumission de toutes les facultés, parle, ordonne, dirige, et sous le charme duquel l'âme vit bienheureuse.

Et ce maître impérieux est en même temps le plus doux des amis ; sa présence, dont la réalité s'impose, ne se fait ni entendre ni voir, mais se décèle à la paix profonde, à l'assurance tranquille, à l'intense besoin d'aimer que rien de purement humain ne satisfait, au besoin de se donner et de se dévouer, à tout l'épanouissement de perfection chrétienne qui se produit dans l'âme. L'âme jouit en Dieu d'un bonheur que rien d'humain n'exprime ; elle sent, en elle, pour accomplir ce que Dieu lui demande, une force que rien d'humain n'entamera. Tous les saints ont parlé en termes ravissants de cette vie en Dieu, qui n'est que l'épanouissement complet de la grâce du baptême.

Telle est la vie à laquelle Dieu nous appelle par le sacrement du baptême. Il nous y appelle tous. « Sois tel », nous a dit le prêtre au jour de notre baptême, « que tu puisses servir de temple à ton Dieu ». Tous nous sommes marqués du signe ineffaçable de notre vocation divine. Ceux qui nous ont présentés au baptême, ont, par trois fois, en notre nom, renoncé au péché. Il faut parfois songer que nous sommes baptisés, afin de réveiller et d'activer en nous le sens de notre responsabilité chrétienne.

Abbé JACQUES LECLERCQ.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Une gloire belge

Le nom du Jésuite LÉONARD LESSIUS sort depuis quelque temps de la pénombre des écoles pour monter au plein jour de la publicité. Des études récentes l'ont remis en honneur, une importante biographie paraîtra prochainement en langue flamande, due à la plume du R.P. Van Sul, qui s'applique depuis plusieurs années à la glorification de son héros et à la reprise de son procès de béatification. Brecht, dans la Campine anversoise, s'est souvenu de son glorieux enfant, l'a célébré

naguère par une solennité à laquelle l'Archevêché de Malines, l'Université de Louvain, la Compagnie de Jésus ont prêté leur sympathique concours, et a consacré dans son Musée communal une salle Lessius qui constitue déjà un précieux mémorial.

Né à Brecht, d'une famille de cultivateurs, le 1^{er} octobre 1554, il mourut en odeur de sainteté et en réputation mondiale de savoir à Louvain, le 15 janvier 1623.

Sans contredit, Lessius est le plus grand théologien qui ait illustré la Belgique.

Son apparition dans l'histoire générale coïncide avec ce splendide renouveau catholique qui suivit la célébration du Concile de Trente.

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

sous le Haut Patronage de S. E. LE CARDINAL MERCIER

Les Conférences suivantes seront données par :

M. LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française, Président
de la Commission des Réparations.
Le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY.

M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.
M. P. DE NOLHAC, de l'Académie Française.
M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

SECRETARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Pour les cartes s'adresser à la Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.

Banque Belgo-Luxembourgeoise, S^{té} A.

SIÈGE SOCIAL : 3, Boulevard Anspach (Place de Brouckère), à BRUXELLES

CAPITAL 10.000.000 DE FRANCS

SUCCESSALES : Bruxelles, Luxembourg. — AGENCES : Stavelot, Esch s/Alzette, Ettelbrück, Grevenmacher. —

BUREAUX AUXILIAIRES : Eupen, Malmédy, Trois-Ponts, Vielsalm.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

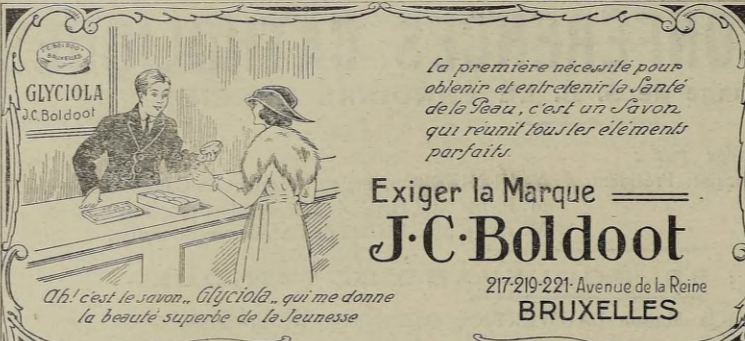
« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
NEUMATIQUES.
IL EST INCOMPARA
BLE PAR SA CON
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR
TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



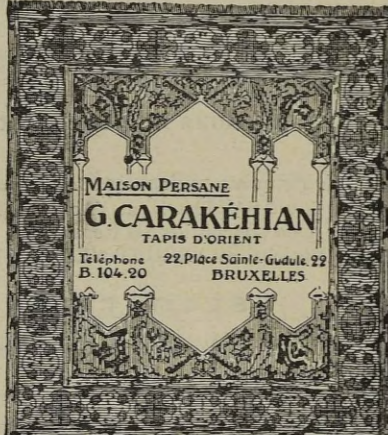
GLYCIOLA
J.C. Boldoot

*La première nécessité pour
obtenir et entretenir la Santé
de la Peau, c'est un Savon
qui réunit tous les éléments
parfaits.*

Exiger la Marque
J.C. Boldoot

*Oh! c'est le savon... Glyciola... qui me donne
la beauté superbe de la Jeunesse*

217-219-221 Avenue de la Reine
BRUXELLES



MAISON PERSANE
G. CARAKÉHIAN
TAPIS D'ORIENT

Téléphone B. 104-20 22 Place Sainte-Gudule 22
BRUXELLES

LIVRES, JOURNAUX	W. H. SMITH & SON	SERVICE D'ABONNEMENTS
REVUES ET PÉRIODIQUES	ENGLISH BOOKSHOP	A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS	78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES	ANGLAIS
LIVRES EN LOCATION	DÉPÔT CENTRAL EN BELGIQUE DE TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES	INSERTION D'ANNONCES
	TÉL. 6283	

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants
COUPE IRREPROCHABLE
PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE
TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES
TÉLÉPH. 285.54

COMPTE CHÈQUES-POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

Il a sa place dans cette renaissance des études théologiques qui s'accorde avec l'écllosion des poèmes chrétiens du Tasse, de Camoëns et de Lope de Vega, avec l'évolution artistique dans un sens plus religieux de Paul Véronèse et de l'école de Bologne, avec l'épanouissement en architecture du style dit jésuite, et avec le triomphe de la musique palestrinienne. Chez nous, c'est le règne réparateur d'Albert et d'Isabelle durant lequel l'érudition, les arts, les lettres prirent un si magnifique essor. Parmi les noms qui immortalisèrent cette période, Lessius inscrit le sien, l'un des plus grands.

Il appartient, et peut-être au tout premier rang, à cette pléiade de savants qui furent à cette époque les restaurateurs des sciences sacrées et parmi lesquels jetèrent tant d'éclat François de Vittoria, le promoteur du retour au thomisme, et ses brillants disciples Cano, Soto et Bannès, le Cardinal Robert Bellarmín « le roi des controversistes », le génial François Suarez, les exégètes Guillaume Estius et Jean Maldonato. Au sein de cette constellation rependit de sa douce et mystique clarté notre compatriote de la région anversoise, dont le nom latinisé à la mode des humanistes dissimule mal son origine flamande : LEONARDUS, mieux LENAËRT LEYS. Grâce à lui, dans ce noble tonnoi de l'intelligence, la Belgique peut rivaliser avec l'Espagne, l'Italie et la France. Il est temps de le reconnaître et c'est justice de le proclamer.

* * *

Figure originale et caractéristique, presque douloureuse dans sa haute sérénité, celle de ce religieux, marqué du sceau du génie, sur lequel s'abat à l'âge de 24 ans, dans sa fuite de Douai d'où il est expulsé par les Calvinistes, un mal étrange, mystérieux, de nature scorbutique, peut-être, — contracté dans une misérable auberge — qui empoisonne son existence et le ballottera perpétuellement entre la vie et la mort en se compliquant de tout un cortège d'infirmités, mais qui, dompté par une volonté héroïque, ne l'empêchera pas de professer avec succès la philosophie à Douai pendant sept ans, d'illustrer la chaire de théologie au Collège des Jésuites à Louvain, pendant une carrière de trente-huit années d'enseignement, et de se couvrir de gloire par d'immortels écrits.

C'est une âme d'acier, forgée sur l'enclume des Exercices ignatiens, qui s'est battue pendant près d'un demi-siècle contre un organisme ravagé par la consommation de la fièvre; elle s'est battue avec l'arme de la science médicale par les rigueurs d'un régime borné à l'unique collation vespérale, elle a triomphé par la patience, à force de vertu sereine et magnanime. Chaque messe quotidienne, chaque leçon professorale, tout travail de composition fut une victoire chèrement achetée. Il jugea que la douleur lui était bonne, cette sœur de son génie, il en soupa le poids éternel de gloire et ne consentit pas à descendre de sa croix, refusant avec obstination de solliciter du ciel un autre soulagement que la force d'âme et la joie intérieure.

Bien que son humilité ait toujours voulu se dérober au pinceau et au burin, ses traits nous furent conservés par Rubens, croit-on, — c'est le portrait appartenant à M. Helleputte et qui fut gravé par Bolsweert — et par le peintre anversois Van Abshoven, c'est le portrait du collège de Louvain. Tête énergique, sculptée par le labeur de la pensée, émaciée par la souffrance, aux tempes creusées, front puissant, nez aquilin, des yeux de flamme où toute la vie se concentre.

Ce qui frappe chez Lessius, c'est la robustesse de l'intelligence jointe à la plus subtile finesse, l'alliance extraordinaire de l'idéalisme et du réalisme, l'abondance de l'érudition quasi universelle qui ne laisse jamais dévier le jugement d'une impeccable rectitude. En lui s'harmonisent dans le plus parfait équilibre toutes les tendances de l'âme flamande à la fois mystique et positive. Sur les sommets du dogme comme dans les complications de la morale, jamais la clarté qui caractérise sa manière ne se sépare de la sublimité ou de la pénétration psychologique, jamais la richesse des développements ne fait tort à la concision des formules. Chez lui, le bon sens belge ne perdait pas ses droits, il préférait pour les bons onguents les petits pots, il n'aimait pas les in-folio « stérile ornement des bibliothèques ».

Il est l'incomparable juriste qui a codifié les principes du droit dans son célèbre « *De Jurē et Justitia. Du Droit et de la Justice* » dont l'influence fut incalculable, chef-d'œuvre si haut coté par Sixte-Quint et Paul V, loué par saint François de Sales et saint Charles Borromée, livre de chevet de l'Archiduc Albert qui ne le séparait pas sur sa table de l'épée d'Autriche, l'un pour lui dicter ses arrêts, l'autre pour les sanctionner. Mais il est en même temps l'auteur du « *De Perfectionibus divinis* », de cette théodicée plus précieuse que l'or, disait Franzelin, où il se joue dans l'éclucidation des plus profonds mystères et s'abandonne aux effusions mystiques d'un Ruysbroeck.

Il s'élance jusqu'aux cimes de la contemplation dans son « *De*

Summo bono. Du bien suprême », et il y parle du ciel comme s'il en revenait. Mais en même temps il est le *politique* avisé, oracle des princes et partisan avant la lettre des libertés populaires, que Victor Brants a étudié avec un sympathique intérêt, le théoricien du « *Droit de la guerre* », dont M. le chanoine Bittremieux a dégagé les vues pénétrantes et encore opportunes. Il est l'*économiste* qui défendit les Monts-de-Piété contre l'usure dévorante des Lombards et sut faire prévaloir cette heureuse innovation de l'archiduc Albert au plus grand avantage des paysans belges qui étaient écorchés par les Juifs. Il est le *financier* expert, quoique jésuite, rompu aux opérations de Bourse, spécialement versé dans les questions de change, très consulté par les marchands d'Anvers.

Guide sûr des âmes dans son traité sur la *Vocation*, « *De statu vitæ eligendæ* », il fut aussi, en grande avance sur son siècle, par son fameux « *Hygiasticon* », sorte de manuel d'hygiène, habile médecin, demandant la recette de la longévité à la réaction contre les excès du régime carné, réduisant la nourriture solide à 13 onces par jour et prescrivant la gymnastique de chambre. Déjà !

* * *

Son abondante production morale et ascétique, dont nous n'avons d'ailleurs effleuré que les œuvres principales, fut loin d'épuiser son activité scientifique. C'était l'heure des controverses passionnées entre théologiens catholiques sur l'accord de la liberté et de la grâce. C'était toujours l'heure de la lutte contre l'hérésie novatrice et l'impiété. Il descendit dans cette double arène et y déploya les ressources merveilleuses de sa dialectique et de son vaste savoir.

Professeur renommé au Collège des Jésuites à Louvain, où il jouissait d'une telle vogue que les étudiants de l'Université s'arrachaient ses cours et que pas mal de maîtres les dictaient, Lessius n'hésita pas à combattre, quand elles reparurent après un certain temps de dissimulation, les graves erreurs d'où devait sortir tout le jansénisme, enseignées par le professeur Michel de Bay ou Baïus, dont il avait lui-même jadis suivi les cours sur les bancs de l'Université brabançonne, comme boursier de Brecht. Avec autant de déférente courtoisie pour un ancien maître que de clairvoyante fermeté à l'égard des doctrines, il dénonça dans le bananisme tout à la fois et l'optimisme pélagien c'est-à-dire rationaliste, qui revendiquait pour l'homme dans l'état d'innocence la rectitude originelle comme un droit de sa nature, et le pessimisme luthérien qui retirait à l'homme déchu la liberté pour en faire le serf du péché.

Irrité contre les Jésuites, peut-être surtout contre Bellarmín, dont la polémique avait été plus personnelle, Baïus crut de bonne guerre d'accuser Lessius de pélagianisme et l'Université, épousant la querelle de son professeur, condamna le Jésuite pour lui faire expier son orthodoxie et consoler Baïus de la condamnation de son système par Pie V. Une intervention diplomatique du nonce de Sixte-Quint apaisa le conflit.

Dans la redoutable dispute qui mit aux prises les Dominicains, partisans de Bannès et les Jésuites, partisans de Molina et qui troubla si longtemps l'Église et plusieurs pays, Lessius se rangea délibérément du côté des théologiens de sa Compagnie sur la question de la grâce suffisante : ou efficace, enseignant comme eux que celle-ci n'est pas une détermination irrésistible de la volonté, mais un appel fait dans des circonstances où Dieu sait qu'il sera écouté. Toutefois, il se sépara nettement de Bellarmín, qu'il avait connu à Louvain pendant son noviciat et retrouvé Cardinal à Rome, pendant ses études de théologie à la Grégorienne, sur la question de la prédestination. Avec une indépendance d'esprit qui en égalait, je pense, la sagacité, Lessius dans son ouvrage « *De la Grâce et de la Prédestination* », soutint cette thèse de conciliation entre deux extrêmes : ce n'est ni la grâce, telle distribution de grâces, que Dieu veut avant tout dans ses décrets éternels, comme le prétendait Molina ; ni la gloire, tel nombre d'élus et tels degrés de gloire, que Dieu arrête dans son premier décret, comme le voulait Bellarmín ; mais c'est l'*acte méritoire* que Dieu met en tête de son plan, et c'est en vue des mérites qu'il choisit ensuite les grâces capables de les obtenir de la liberté, après quoi il assigne le degré de gloire correspondant. C'est ce qu'on appelle le « *Congruisme méritoire* ». Pour l'avoir défendu comme la solution qui lui paraissait la plus satisfaisante des âmes troublées par cet angoissant problème, Lessius fut censuré par Suarez, dénoncé à son Général, le célèbre Père Claude Aquaviva ; il en référa au pape Paul V dans une admirable lettre parvenue jusqu'à nous et obtint de préparer en paix une seconde édition enrichie des explications désirées et qui ne parut qu'après sa mort.

Sans se laisser absorber par ces agitations d'écoles, l'infatigable apologiste s'en prit aux erreurs régnantes, à l'indifférentisme qui plaçait sur le même pied toutes les confessions religieuses, dans une *Consultation* devenue célèbre par la conversion d'un prince de Nassau, à l'athéisme et au déisme par son traité de la *Providence*, où abondent les vues originales. Il croise le glaive de la controverse avec Jacques I, roi d'Angleterre, pour la défense du Souverain Pontife, et la courtoisie de sa riposte le dispute à la vigueur de l'argumentation dans son livre « *De l'Antéchrist* » ; il réfute, enfin, les légistes régalien par sa lumineuse défense du pouvoir indirect des papes sur le temporel des rois.

* * *

Voilà trop rapidement esquissée, dans les étroites limites d'un article, l'œuvre puissante et variée de Léonard Lessius. Il n'est pas une page sortie de sa plume qui ne porte l'empreinte de son mâle génie et de la beauté de son âme. Bien loin de dessécher son esprit et son style, la science théologique n'a pas glacé en lui le lyrisme du poète ni fané la grâce de l'humaniste. Et cependant, à quelque hauteur qu'on veuille placer le théologien, l'écrivain, l'érudit, le penseur par l'étendue et la profondeur de ses travaux, il faut élever encore au-dessus le prêtre, le religieux, l'héroïque patient, l'homme de Dieu et des âmes dont le Ciel a déjà manifesté la sainteté par des signes non équivoques de son surnaturel crédit.

Ce grand homme qui fut un saint, entouré de l'universelle considération, en correspondance régulière avec les sommités de son époque, l'ami intime de Juste Lipsé qui mourut dans ses bras, pitoyable à toutes les misères, d'un commerce délicieux, d'une simplicité ravissante, est une des gloires les plus pures de la Compagnie de Jésus et de la Belgique à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. Il ne manque à son front que le nimbe des bienheureux, mais tout fait espérer pour un prochain avenir la reprise d'un procès qui fut enrayé, comme celui de Bellarmin, par les menées jansénistes.

J. SCHYRGENS.

Une réplique à Léon Daudet

Sous le titre : *Le Grand XIX^e Siècle. Réplique à Léon Daudet*, en un volume édité chez De Lannoy à Bruxelles, la « stupidité » du XIX^e siècle a trouvé un défenseur dans la personne de M. l'abbé A. Michel.

C'est une bonne fortune pour Léon Daudet d'avoir affaire à des adversaires qui, par l'incohérence de leurs écrits, discréditent à ce point la cause qu'ils soutiennent. L'auteur m'est inconnu, mais j'ai lu le livre : il est plein d'étourderie, de contradictions et d'erreurs. Je le dis sans colère. En tenant compte de la valeur des mots, ce que tout le monde, hélas ! ne fait pas, et surtout pas M. Michel.

Je regrette de me mettre en opposition avec un confrère et j'aurais préféré ne rien dire de son volume. Pourquoi tailler une réclame à une œuvre destinée à une mort prématurée ? Tout lecteur intelligent ne verra-t-il pas du premier coup d'œil qu'elle n'est pas née viable ?

Mais l'auteur n'entend pas qu'on le passe sous silence. Il insiste pour avoir mon appréciation publique, dût-elle être défavorable. Il me revient d'ailleurs que son livre est pris au sérieux dans certains milieux, parce qu'il est écrit par un membre du clergé et revêtu de l'imprimatur. Qu'un prêtre commette des bévues est une chose regrettable, mais qui arrive : l'infailibilité ne lui a pas été départie. Quant à l'imprimatur, tout le monde devrait savoir qu'il n'est pas une garantie d'orthodoxie.

Sans doute, le brave censeur du diocèse de Namur a signé le *Nihil obstat* dans l'idée que l'ouvrage ne présentait pas de grave danger, que proclamer le XIX^e siècle grand pour avoir inauguré un nouvel ordre chrétien est une erreur et non une hérésie, que les lecteurs au courant souriraient et que les autres n'y verraient que confusion et chaos. Peut-être valait-il mieux ne pas user d'autorité à l'égard d'un ecclésiastique animé de bonnes intentions et lui permettre d'exposer son œuvre au feu de la critique. Je crains que l'expérience ne tourne pas à la gloire de l'auteur.

Le cas s'est présenté que des livres munis de l'imprimatur diocésain ont été mis à l'Index de Rome. *Le Grand XIX^e Siècle* n'a guère à craindre le même sort : *de minimis non curat praetor*, la foudre ne frappe que les sommets. Je veux marquer seulement le caractère disciplinaire et non doctrinal de l'imprimatur. Les catholiques que déconcerte cette étiquette officielle sur une marchandise suspecte, auraient tort d'y voir une recommandation.

Cela dit, faut-il entamer une réfutation ? J'ai exposé ici longuement

— en formulant les réserves nécessaires — mon admiration pour le livre de Léon Daudet. Les élocubrations hâtives de M. Michel sont trop incohérentes pour être discutées ; elles sont trop insaisissables dans leur enchevêtrement. Il faudrait commencer par définir les termes, employés la plupart du temps à tort et à travers, par apporter à chaque ligne de multiples *distinctions*, par dégager de chaque phrase la part de vérité et celle d'erreur. Après cela, je ne nierais pas qu'il y ait quelques bonnes idées dans ce livre, comme je reconnais que tout ne fut pas stupide au XIX^e siècle. Mais l'ensemble ! . . .

Contentons-nous de faire à l'auteur l'honneur de le citer. C'est un genre de châtiement qu'il ne peut trouver cruel. Voici un passage qui termine le chapitre sur l'Ordre de la Renaissance. Je le choisis long à dessein, pour mettre le lecteur, s'il comprend, mieux à même de juger :

« Nous vivons, nous nous réclamons de l'ordre de la Renaissance.

« Nous pouvons nous en réclamer hardiment : cet ordre n'a rien à envier à celui du Moyen Âge ; il est plus riche et plus grand.

« Il y a, sans doute, entre le Moyen Âge et la Renaissance une brisure anarchique que nous désavouons ; mais, à cette façon de nous séparer du Moyen Âge près, nous sommes bien tous des fils de la Renaissance.

« Et nous vivons encore tous du magnifique, du généreux élan mystique des Grands Renaissances, le plus généreux, le plus riche élan de réformation, de renouvellement (créateur) qui, sans doute, ait jamais honoré une époque.

« C'est de cet élan, non encore épuisé, que sont sortis tous les généreux et parfois utopiques essais de rénovation morale et sociale de l'Europe : le libéralisme, le socialisme ; le classicisme du grand siècle comme la folie des Encyclopédistes et le Romantisme du XIX^e ; la doctrine des nationalismes ; et tout l'effort si neuf, si original, de la civilisation américaine ; et jusqu'à (car elle fut lutte d'idéal pour au moins autant que d'intérêts) cette vaste et héroïque mêlée de peuples de 1914, affrontant, à la force des canons, des conceptions diverses, mais toutes deux sincères et généreuses de l'ordre européen.

« A cet élan ressortit l'idéalisme d'un Wagner et d'un Beethoven, comme les découvertes scientifiques d'un Gutenberg ou d'un Pasteur ; l'héroïsme de l'Espagne et de Christophe Colomb — recouvert pour le moment sous la poussée des forces du Nord, mais qui reparaitra un jour — comme cette géniale forgerie moderne d'un vaste empire anglo-saxon ; tout ce déploiement enfin d'énergies multiples et souvent antagonistes, énergies tumultueuses et mêlées, mais riches et généreuses et de l'harmonie desquelles sera faite un jour une Europe meilleure et plus grande.

« Un agrandissement de la culture sur lequel s'appuierait un agrandissement de la foi (du moins dans ses traductions humaines) — la foi n'ayant tout son rayonnement humain que portée sur les ailes de l'art et de la pensée — tel est donc le double élément, devant former le nouvel ordre organique de l'Europe, que poursuit la Renaissance.

« Il ne sera atteint, il ne sera réalisé qu'après trois siècles d'essais, et c'est au XIX^e siècle qu'écherra l'honneur de voir se lever ce nouveau grand ordre chrétien de l'Europe » (pp. 52 à 54).

Quelle page savoureuse, si elle était ironique ! Mais M. Michel est sérieux, et il donne à Léon Daudet, sans le vouloir, un bel échantillon de la grandiloquence en vogue dans certains milieux au XIX^e siècle. Le « Stupide » n'est pas mort ; le plaidoyer de M. Michel en ressuscite la phraséologie sonore et imposante. Mais l'écho ne répond plus, la salle a perdu son acoustique, et ces périodes détonnent étrangement devant un auditoire qui réclame des idées qui se tiennent et des affirmations qui reposent sur des faits.

* * *

Le cas psychologique de cet abbé, que j'ai tout lieu de croire pieux et zélé, animé d'un sincère amour pour Jésus-Christ et pour l'Église, épris de sentiment mystique — certains chapitres de son livre en témoignent — et en même temps si intoxiqué des grands principes de '89, si ébloui par les mots de liberté, de démocratie, de science et de progrès est un cas curieux à étudier.

Comme tout cela s'allie-t-il dans son esprit ? Ne voit-il pas l'impossibilité d'une synthèse doctrinale opérée avec des éléments aussi disparates ? N'a-t-il jamais lu les Encycliques des Papes pour lesquelles il a raison de professer une si grande admiration, mais dont le XIX^e siècle a tant méconnu les enseignements ?

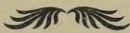
Pour moi, il n'y a qu'une explication. M. l'abbé Michel est une victime du romantisme. C'est le sentiment qui l'entraîne. Il transporte le romantisme dans le domaine de la philosophie et de la théologie. A ses yeux, la religion est « au fond, une mystique toujours, puis, secondairement seulement et après, un moralisme et un système intellec-

uel », le romantisme dans le domaine de la philosophie et de la théologie (p. 118).

Entendez par « mystique » le sentiment religieux, car c'est bien là le sens qu'il donne à ce mot, si élastique aujourd'hui, de « mystique », et vous constatez du coup le renversement opéré dans la hiérarchie des facultés. Qu'est-ce donc qu'une mystique qui n'est pas fondée sur un système intellectuel ? La religion n'est-elle donc pas tout d'abord un corps de doctrines, et secondairement seulement une morale et une mystique ?

Cependant, M. Michel cite à l'appui de sa thèse les épîtres de saint Paul, qu'il met en opposition avec Bossuet. On croit rêver en lisant cela, et l'on se décourage de discuter. Tirons l'échelle !

Chan. PAUL HALFLANTS.



ROME

A propos de notre traduction de l'Encyclique " Ubi arcano Dei ,,

Je dois quelques lignes de réponse — et je m'excuse de les fournir avec un tel retard — à l'éditorial de *L'Avenir du Luxembourg* du 20 janvier 1923.

M. le Directeur de l'*Avenir* reproche à M. le Directeur de la *Revue catholique* de condamner en bloc : nationalisme, libéralisme, laïcisme, matérialisme, neutralité ; il lui reproche surtout de s'autoriser, pour ce faire, de l'encyclique *Ubi arcano Dei*. M. l'Abbé van den Hout répondra à cette accusation, s'il le juge à propos.

Mais je suis accusé moi-même de partager sa phobie du nationalisme, et d'avoir faussé ou du moins forcé, sous l'influence de cette phobie, le sens des paroles pontificales. Pareil soupçon m'est naturellement fort sensible et je tiens absolument à m'en disculper.

M. Neujean aligne parallèlement le texte latin et deux versions françaises, la nôtre et celle de la *Croix*, reprise par la *Libre Belgique*, du passage de l'Encyclique où il est question de nationalisme.

Texte latin : *Etenim haec quoque patriae gentisque suae caritas...*

Libre Belgique : *En effet, l'amour de sa patrie et de sa nation.*

Revue Catholique : LE PATRIOTISME, EN EFFET,

T. L. : *quanquam non parum habet ad plures virtutes atque ad fortia facinora incitamenti.*

L. B. *excite puissamment à de multiples vertus et à de nobles actions,*

R. C. BIEN QU'IL SOIT UNE SOURCE DE VERTUS ET D'HÉROÏSME,

T. L. *si quidem lege christiana regatur.*

L. B. *lorsque la loi chrétienne la dirige.*

R. C. LORSQU'IL EST GUIDÉ PAR LA LOI CHRÉTIENNE, PEUT ÊTRE EXAGÉRÉ.

T. L. *fit tamen multarum injuriarum et iniquitatum semen.*

L. B. *mais il devient la source d'injustices et d'iniquités nombreuses,*

R. C. IL PEUT TRANSGRESSER LES RÈGLES DE LA MORALE ET DEVENIR UNE CAUSE D'INJUSTICES

T. L. *CUM, aequi rectique fines praetergressa,*

L. B. *LORSQU'IL dépasse les limites du droit,*

R. C. ET D'INIQUITÉS.

T. L. *in immoderatum creverit nationis amorem.*

L. B. *et devient un amour immodéré de sa nation.*

R. C.

T. L. *Quo qui abrepti sint, ii profecto obliviscuntur non modo...*

L. B. *Ceux qui y cèdent oublient alors non seulement...*

R. C. CEUX QUI SONT POSSÉDÉS DE CETTE PASSION EFFRÉNÉE OUBLIENT

T. L. *alii quoque gentibus jus esse vivendi et ad prosperas aspirandi fortunatas.*

L. B. *Que les autres nations ont aussi le droit de vivre et d'aspirer à la prospérité.*

R. C. QUE TOUTS LES PEUPLES ONT LE DROIT DE VIVRE ET D'ASPIRER A LA PROSPÉRITÉ.

T. L. *sed etiam nec licere expedire utile ab honesto sejungi.*

L. B. *mais ils oublient encore qu'il n'est ni permis ni expédient de séparer l'utile de l'honnête.*

R. C. ILS OUBLIENT QU'IL N'EST PAS PERMIS NI MEME DE BONNE POLITIQUE DE POURSUIVRE L'INTÉRÊT DE SA PATRIE SANS SE SOUCIER DES LOIS MORALES.

Là-dessus il fait appel au jugement des latinistes et leur demande « simplement... de dire quelle est la version qui traduit le plus fidèlement la pensée du Saint-Père ».

Cette juxtaposition littérale du texte latin et de ses traductions ne nous gêne pas, mais elle est de nature, nous semble-t-il, à gêner les latinistes pour porter le jugement qu'on leur demande. La meilleure traduction, en effet, et la plus fidèle, n'est pas celle qui serre la lettre de plus près, mais celle qui rend le plus exactement, comme vous le dites vous-même, M. le Directeur, la pensée de l'original. Peu importe que j'exprime en quatre phrases ce que le latin, plus synthétique, dit en une seule. Peu importe le nombre et l'ordre des mots que j'emploie. Il ne s'agit pas de transposer des mots et des propositions, mais de rendre dans ma langue des pensées d'abord exprimées dans une langue étrangère.

Par exemple, j'ai traduit les mots : « *patriae gentisque amor* » par un seul mot : « *patriotisme* ». Mais ce mot me paraît en dire tout autant que la périphrase : « *l'amour de sa patrie et de sa nation* », qui copie littéralement le texte latin. Avez-vous jamais rencontré cette lourde périphrase dans une phrase française ? De même, une plume un peu dégagée des syllabes et des lettres du texte à traduire n'écrirait pas : « *L'amour de sa patrie et de sa nation... lorsqu'il devient un amour immodéré de sa nation* », cause tels et tels désordres. N'est-il pas plus simple et plus français de dire que « *le patriotisme peut être exagéré* », et qu'il cause alors de grandes injustices ?

Un second exemple. Dans la dernière proposition, j'ai traduit les termes abstraits du latin par des termes concrets, que préfère le français. Et je ne pense pas avoir trahi la pensée du Saint-Père. Il est trop évident que l'utilité dont il parle, c'est l'utilité nationale. En latin, cette détermination se fait par le contexte. En français, elle s'exprime normalement par le mot propre. Que voulez-vous ? Le génie de notre langue est fort différent de celui de la langue de Cicéron, même dans sa forme ecclésiastique actuelle.

La construction différente des phrases dans les deux traductions ne change absolument rien au sens, quoi que veillent insinuer vos indications typographiques. L'une et l'autre, comme l'original, opposent, dans la première partie, les dévouements qu'inspire le patriotisme aux injustices dont il peut être la cause ; et, dans la seconde partie, elles font remarquer l'erreur inique que commettent les hyper-patriotes à l'égard des peuples étrangers, dont ils méconnaissent les droits, et même au détriment de leur propre nation.

Mais je vous soupçonne de m'en vouloir surtout parce que j'ai traduit : « *Quo qui abrepti sint, ii profecto obliviscuntur...* » par ces termes : « *Ceux qui sont possédés de cette passion effrénée oublient...* », tandis que votre version préférée s'exprime plus sagement comme suit : « *Ceux qui y cèdent oublient alors...* ».

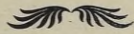
« Évidemment, ce n'est qu'une simple nuance qui différencie les deux traductions ; mais elle suffit pour voir que l'« *antinationnalisme* » du traducteur de la *Revue* a légèrement déteint, à son insu, sur la façon de comprendre la parole du Pape. Et ceci montre combien il est difficile à un homme de se dégager complètement de lui-même et de planer dans l'azur d'une sereine objectivité, même lorsqu'il s'attelle à une tâche dans laquelle il met toute sa conscience... ».

Je ne sais pas que l'antinationnalisme que vous me supposez ait déteint sur ma traduction. Entre les expressions : « *Ceux qui cèdent* » et « *ceux qui sont possédés* », les latinistes choisiront celle qui rend le mieux le verbe énergique « *abrepti sunt* ». Ensuite, j'ai remplacé le pronom « *quo* », par les termes : « *de cette passion effrénée* ». Or les mots latins auxquels se réfère ce pronom sont : « *immoderatum... nationis amorem* », que le traducteur de la *Croix* a converti littéralement en « *un amour immodéré de sa nation* ». Malheureusement, pour cette version et pour votre remarque, le mot latin « *immoderatus* » n'a pas la signification adoucie du français « *immodéré* ». Cicéron a écrit que Jupiter se venge des hommes « *ventis vehementibus aut immoderatis tempestatibus* », par des tempêtes furieuses, et je ne sais plus quel auteur dit des passions humaines : « *Immensae cupiditates, infinitae et immoderatae sunt* ». Que ferait notre pauvre terme *immodéré* auprès de ces fortes expressions ?

Croyez bien, Monsieur le Directeur, à la modération de mes senti-

ments pour le nationalisme qui n'est qu'immodéré, et à mon estime sans réserve ainsi qu'à ma vive sympathie pour tous les catholiques patriotes qui subordonnent, chaque fois qu'il y a lieu, leur patriotisme à leur catholicisme.

LOUIS PICARD.



YOUGO-SLAVIE

Les églises serbes (1)

(Le problème de l'Union des Eglises chrétiennes).

Le nouvel Etat de Yougo-Slavie comprend, comme on sait, deux groupes de populations qui ont entre elles assez de parenté pour porter la dénomination commune de Slaves du Sud, et assez de différences politiques, linguistiques et religieuses pour être départagées en Croates et Slovènes d'une part et en Serbes de l'autre. Là se sont affrontées et souvent combattues, depuis mille ans, les diverses influences d'Orient et d'Occident.

C'est au VI^e siècle que les Slaves apparurent dans les provinces danubiennes de l'empire byzantin. On ne les y attendait pas et Justinien, Justin II, Maurice et Phocas essayèrent bien de leur barrer le chemin, mais ce fut en vain. Alors, les envahisseurs chassèrent ou massacrèrent la population romaine et chrétienne qui se réfugia dans les îles et sur les côtes de l'Adriatique ; ils s'installèrent en son lieu et place ; et, dès le IX^e siècle, ils commencèrent de se grouper autour des Croates, des Slovènes et des Serbes, les trois plus considérables familles qu'ils eussent parmi eux.

Le christianisme, venu de Rome ou de Byzance, conquit à son tour ces conquérants, et les deux saints frères Cyrille et Méthode, qui introduisirent au IX^e siècle le rite romain en langue slave, furent parmi les plus ardents ouvriers de cet apostolat heureux. Les Croates et les Slovènes reçurent plutôt l'empreinte romaine, tandis que les Serbes furent principalement marqués du cachet oriental de Byzance. Pourtant, on conçoit que le voisinage de ces peuples favorisa, entre eux, de mutuels échanges d'influences, et cela explique que le rite slave soit resté jusqu'aujourd'hui en vigueur dans certains diocèses d'Istrie, de Dalmatie et dans les îles adriatiques.

Rome, qui avait conquis les Croates et les Slovènes, avait d'abord pensé s'attacher aussi les Serbes qui, durant quelque temps, flottèrent indécis entre l'obédience d'Orient et celle d'Occident. Mais, le moine Salva du Mont Athos, fort prévenu contre l'Église latine, fit échouer les tentatives romaines sans pour cela pousser l'Église serbe dans l'obédience de Constantinople. La rupture irrémédiable avec Rome date de ce temps-là. Cependant, Salva déploya tant d'ardeur et d'habileté qu'il rendit son Église indépendante à la fois des Grecs et des Latins, en devint le premier archevêque autonome en 1219 et fonda neuf évêchés relevant de sa juridiction. Les Serbes le vénèrent comme un saint et comme le fondateur de leur patrie.

Le rêve de Salva se tourna vraiment en réalité sous le glorieux roi Etienne Douchan (1331-1355) qui agrandit son empire par la conquête de la Macédoine, de l'Albanie, de l'Épire et de la Thessalie, et créa le patriarcat d'Ipek. L'Église serbe atteignit alors et dans l'époque suivante son apogée. Byzance l'excommunia pour son indépendance, mais cette excommunication ne lui fit aucun tort. Le progrès de sa liturgie slave et le développement de sa littérature, la ferveur et les largesses de ses princes, la multiplication de ses monastères sont autant d'indices, en elle, d'une profonde vitalité religieuse. Le mal fut qu'elle s'isola. Sa rupture avec l'Orient ne la porta pas à rechercher le bienfait de l'union avec Rome, elle voulut tout tirer de son fonds et devint doublement schismatique.

Cela tourna contre sa propre prospérité, et plus encore contre la nation serbe elle-même. Sans l'aide de l'Occident, les Serbes n'étaient guère à même, en effet, de résister à l'invasion turque. En 1389, ils furent vaincus par Mourad I^{er}, dans la bataille de Kossovo, et ce n'est qu'en 1839 qu'ils recouvrèrent l'indépendance.

Durent les quatre siècles et demi que dura l'oppression turque, l'Église serbe vécut d'une vie contrainte et diminuée. Rattachée au patriarcat de Constantinople, elle fut ouverte aux infiltrations byzantines qui lui firent un tort immense dont les effets n'ont pas encore cessé de se faire sentir.

L'autonomie politique que retrouva la Serbie en 1836, fit renaitre l'Église indépendante de Serbie. De nouveau, comme au XIV^e siècle, Byzance frustrée et mécontente excommunia les Serbes, mais les foudres byzantines furent retirées en 1879 et la Serbie eut, ainsi qu'autrefois, son Église d'Etat où le pouvoir civil jouait un rôle prépondérant.

Toutefois, jusqu'en 1918, l'Église serbe ne comprenait que trois millions de fidèles, c'est-à-dire la moitié des Serbes orthodoxes. Elle voyait, à ses côtés, s'élever la concurrence des églises indépendantes du Monténégro, de Hongrie, de Bosnie et de Dalmatie, dont il faut dire un mot.

L'Église orthodoxe du Monténégro était autonome depuis le XV^e siècle et avait, depuis cette époque, suivi une ligne d'évolution qui n'était pas parallèle à la direction prise par l'Église serbe. Elle n'était, d'ailleurs, remarquable ni par le nombre de ses fidèles (250.000) qui, souvent, ne savaient même pas le *Pater*, ni par la culture de ses prêtres dont l'ignorance était à proportion. Toute sa vie religieuse semble avoir consisté surtout dans l'observance minutieuse des jeûnes réglementaires.

L'Église serbe de Hongrie avait été fondée en 1691 par l'empereur Léopold qui, toujours, eut pour elle, comme aussi ses successeurs, beaucoup d'attentions et de faveurs. Cela faisait l'affaire tant de l'Autriche que de cette Église qui, en 1914, comptait un million de fidèles, 500 prêtres s'occupant dans 700 paroisses, et possédait des domaines pour plus de 120 millions de couronnes, ce qui, en ce temps, ne laissait pas d'être considérable.

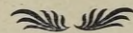
Les Serbes de Bosnie qui étaient au nombre de 850.000, relevaient de quatre diverses obédiences et avaient un séminaire à Setajevo.

Quant aux Serbes de la Dalmatie, ils étaient répartis en deux diocèses : Cattaro et Zadar, et, chose curieuse, leurs deux évêques dépendaient du métropolitain de Czernovitz en Boukovine. C'est aussi à Czernovitz que leurs prêtres allaient étudier la théologie orthodoxe et les cours y étaient professés en allemand.

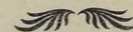
L'année 1918, qui a vu les Serbes se réunir en un Etat Serbo-Croate-Slovène, a aussi assisté à leur regroupement en une Église autonome et homogène. Cela n'alla pas tout seul. Il fallut d'abord obtenir que le patriarche de Constantinople renonçât à une part de sa juridiction, à celle notamment qu'il exerçait sur les évêques de Bosnie et d'Herzégovine et sur ceux des pays que les guerres balkaniques avaient infondés au royaume de Serbie. Une indemnité assez forte qu'on lui versa servit à le dédommager et à hâter la bonne issue des pourparlers entre les Serbes et lui. Il fallut ensuite obtenir du gouvernement de Bucharest que les évêchés de Cattaro et de Zadar fussent détachés de la métropole de Czernovitz dont ils relevaient. De ce côté-là aussi, les choses finirent par s'arranger, et, le 17 juin 1920, un ordre royal proclama l'union de toutes les églises serbes sous l'obédience unique d'un patriarche appelé « Sa Sainteté ». Le patriarcat serbe renferme vingt-sept diocèses et plus de cent-cinquante monastères. Son titulaire consacre les évêques, bénit le Saint-Chrême et réside, pour contenter tout le monde, tantôt à Karlovci, tantôt à Belgrade. Il est élu par un conseil dont tout les évêques et autres dignitaires ecclésiastiques sont membres, et dont peuvent aussi faire partie les président et anciens présidents du Conseil, les ministres, les présidents des académies, les chefs des services publics importants, les recteurs d'Université, les présidents des associations cléricales tant séculières que régulières, les maires des grandes villes, etc. L'Église serbe a encore cette autre originalité : elle possède des richesses importantes sur lesquelles le Ministre du Culte, tout laïc qu'il est, exerce un contrôle qui peut aller jusqu'à une simple usurpation de pouvoir spirituel.

(A suivre).

OMER ENGLEBERT.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



(1) D'après deux articles qui ont paru dans *Les Lettres* de janvier et de février, sous la signature de François Dvornik.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES. 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
des Bogards, 16
BRUXELLES
rue

SAVON DALTON

Pour votre toilette



Typographie — Lithographie — Régistres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus · Cartes d'Invitation · Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1920

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



Un tableau rayonnant!

"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Médailleurs — Photogreveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242



LA MAISON DU TAPIS
BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS